

La nouvelle société de l'emploi

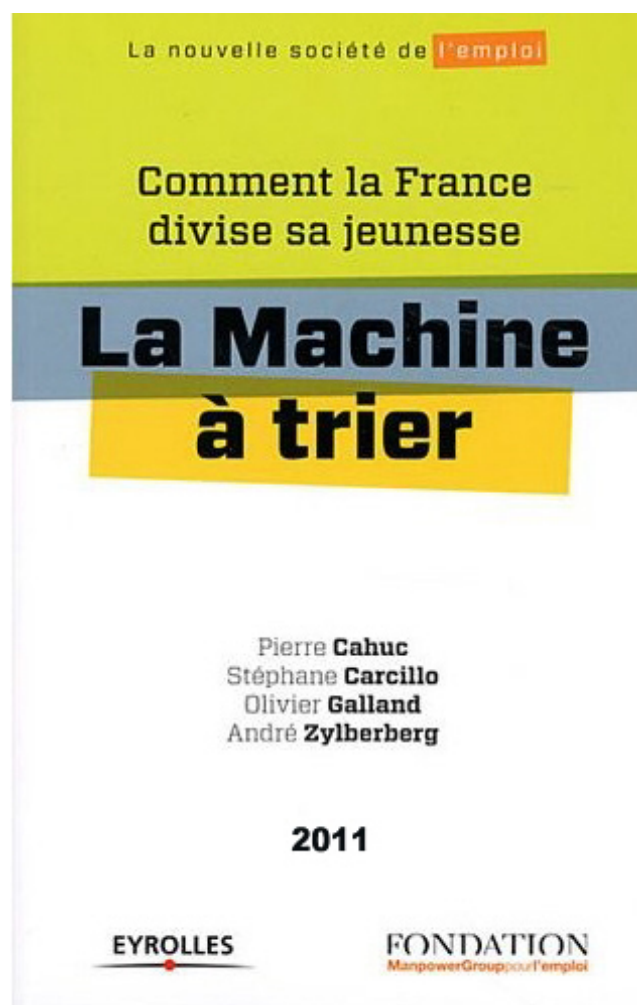
La Machine à trier

Comment la France divise sa jeunesse

Pierre Cahuc
Stéphane Carcillo
Olivier Galland
André Zylberberg

EYROLLES

FONDATION
Manpower pour l'emploi



La jeunesse française est coupée en deux, certains s'en sortent, d'autres non. Cette césure est le résultat d'un système social élitiste où l'école et le marché du travail servent de machines à trier. Au bout du compte, les plus faibles sont implacablement éliminés, tout en étant pratiquement exclus des aides sociales jusqu'à 25 ans. Mis à l'écart, ils tendent à désertter les urnes et à renier les fondements de la démocratie.

Il est urgent de s'attaquer aux racines du mal : l'échec scolaire et les obstacles infranchissables que dresse le marché du travail devant ceux qui n'ont pas de diplôme. Il faut aussi faire sauter les verrous de notre système politique pour que les jeunes y trouvent leur place.

Mais en attendant, nous ne pouvons pas laisser tant de jeunes sur le bord de la route. Il y a des moyens de leur offrir, sans laxisme, une deuxième chance. Si nous continuons à ne rien faire, le risque d'une déflagration du pacte républicain grandira de jour en jour.

Pierre Cahuc est professeur d'économie à l'Ecole Polytechnique, il dirige le laboratoire de macroéconomie du Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST) de l'INSEE.

Stéphane Carcillo est maître de Conférences à l'université Paris 1 Sorbonne et professeur associé au département d'économie de l'IEP de Paris.

Olivier Galland est directeur de recherche au CNRS, il dirige le Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne (GEMASS).

André Zylberberg est directeur de recherche au CNRS, il est membre du Centre d'Economie de la Sorbonne (CES) et de l'Ecole d'Economie de Paris.

Sommaire

Introduction

Les deux jeunesses

Chapitre 1

La montée des inégalités au sein de la jeunesse

Le poids du diplôme

Un fossé qui grandit entre les jeunes non diplômés et les autres

Dans la perception des inégalités, les jeunes accusent le système, pas les adultes

L'image des jeunes en France

Chapitre 2

Des aspirations contrariées, un défaut d'intégration

Des aspirations « normales » à l'égard du travail et de la famille

Des jeunes sans diplômes, moralement plus rigoureux, socialement moins intégrés

Les jeunes sans diplôme veulent plus d'égalité, mais pas plus d'État

Chapitre 3

Un désinvestissement politique et des risques de radicalisation

Déficit de confiance

Participation protestataire ou retrait politique

Un vote intermittent

Chapitre 4

Les jeunes et la politique : défense d'entrer

L'âge de nos élus : plus élevé qu'ailleurs

Le cumul des mandats : une barrière à l'entrée massive et efficace

Chapitre 5

Le poids de la famille

Les capacités se reproduisent dès le plus jeune âge

L'importance du soutien familial

Lutter de manière active contre l'inégalité des chances

Chapitre 6

L'école : au cœur de la machine à trier

La fiction égalitaire

La faillite de l'orientation

La manière d'enseigner n'est pas neutre

Classer et éliminer

Enclencher une pédagogie de la réussite

Chapitre 7

Le marché du travail : le tremplin ou la précarité

Emplois stables, emplois instables : une coupure inefficace et injuste

Les contrats aidés ne sont pas la solution magique

La formation : on ne prête qu'aux riches

Un accompagnement au compte-gouttes

Chapitre 8

Une protection sociale défaillante

Des jeunes négligés

L'assistance sociale : halte aux chasseurs de primes !

Études et logement : un système d'aides mal orienté

Les jeunes sont-ils vraiment des chasseurs de primes ?

Utiliser l'assistance pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi

Conclusion

De l'égalité fictive à l'égalité réelle

Le rôle de la famille

Le rôle du RSA

Le rôle du contrat de travail

Le rôle de l'école

Des mêmes auteurs

Remerciements

Index

Les deux jeunesses

Pour les uns, les jeunes auraient perdu le goût du travail, seraient anesthésiés par les prestations d'assistance et s'éterniseraient dans le confort douillet de la vie de famille en passant leurs journées devant la télévision. Une génération « canapé » en quelque sorte. Pour les autres, les jeunes seraient confrontés à un déclassement brutal, une précarité permanente à laquelle même les diplômés n'échapperaient pas. Bref, une génération « galère ».

Ce livre bat en brèches ces assertions à l'emporte-pièce. Il ne peint la vie des jeunes ni en noir, ni en rose, mais il établit un diagnostic précis et argumenté de leurs difficultés. Il réfute l'idée d'un destin commun à une génération. Tous les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne : certains s'en sortent, d'autres non et l'écart entre ces deux jeunesses grandit inexorablement. Ce livre stigmatise aussi le rôle exorbitant du diplôme dans l'insertion professionnelle. Certes, nos jeunes connaissent tous des débuts difficiles, mais l'issue est très différente selon qu'ils ont ou non atteint le Saint Graal du diplôme. Les premiers finissent par obtenir le plus souvent un emploi stable, le fameux CDI, qui marque l'entrée dans la vie adulte. Les autres connaissent un destin beaucoup plus aléatoire qui peut les conduire vers une pauvreté durable, voire vers une vie en marge de la société. Dans les années 1960, l'entrée dans la vie professionnelle était plus facile pour tous les jeunes, y compris pour ceux qui n'avaient pas de diplôme. Ces derniers trouvaient facilement des emplois peu qualifiés dans l'industrie. Par la suite, beaucoup de ces emplois ont disparu ; le niveau de qualification requis s'est élevé, le niveau de fin d'études également ; et l'absence de diplôme est devenue un handicap de plus en plus insurmontable. Au début des années 1970, le risque d'être au chômage pour les jeunes non diplômés était une fois et demie plus élevé que celui des autres jeunes. Depuis le début des années 1990, il est devenu pratiquement deux fois et demie plus élevé. La jeunesse française est coupée en deux et cette césure s'accroît.

Comment en est-on arrivé là ? On peut d'emblée écarter l'hypothèse selon laquelle les jeunes auraient renoncé aux valeurs qui forment encore aujourd'hui le socle de l'intégration sociale, à savoir le travail et la famille. Les enquêtes sur les valeurs dont nous avons minutieusement scruté les résultats ne montrent rien de tel. Les jeunes demeurent attachés à exercer un métier et à fonder une famille tout autant que les adultes. Cependant, les plus défavorisés d'entre eux jugent ces objectifs inatteignables. Ils en ressentent une frustration qui, par contrecoup, atteint leur sentiment d'appartenance à la société, leur civisme, et alimente la défiance envers la démocratie et la tentation de la radicalité. Cette situation porte en germe une menace de division de la société, de violence et d'extrémisme.

Les facteurs qui ont contribué à cette fragmentation de la jeunesse et à l'abandon dont en souffre une partie sont inhérents au fonctionnement de notre système social et politique. Tout d'abord, notre système scolaire, trop tourné vers la sélection et pas assez

vers l'apprentissage, reste, malgré la ronde ininterrompue des réformes, une machine à trier, produisant de l'échec en abondance. Ensuite, notre marché du travail ne cesse de renforcer le clivage entre *insiders*, bénéficiant de contrats de travail protecteurs et *outsiders*, soumis à des emplois instables. Ce système dual est globalement défavorable aux jeunes, surtout à ceux sans diplôme. Éliminés par l'école, ils ont très peu de chances d'obtenir un emploi stable. Ils sont ainsi à nouveau recalés. C'est une « double peine » qu'ils subissent. Comme ils ne sont pas éligibles, sauf exception, au RSA (Revenu de solidarité active) avant vingt-cinq ans, ils n'ont ni ressources, ni aides suffisantes pour avoir la moindre chance de s'intégrer au monde du travail dans des conditions décentes. Ce n'est plus une double, mais une triple peine qu'ils doivent donc purger.

Les politiques mises en œuvre jusqu'à présent pour tenter de redresser la barre n'ont guère donné de résultats convaincants. Du côté de l'école, aucun dispositif d'envergure ne permet d'aider suffisamment tôt les enfants issus des familles défavorisées, alors que l'influence de l'environnement sur les capacités intellectuelles, en particulier sur les traits de personnalité liés à l'intégration dans la société, diminue très rapidement avec l'âge. Du côté du marché du travail, pour aider tant bien que mal ceux qui ne parviennent pas à y trouver leur place, on s'est trop longtemps contenté de créer des emplois subventionnés dans le secteur public. Toutes les évaluations dont on dispose révèlent que ces mesures sont très coûteuses et n'offrent, à terme, aucune perspective réelle d'amélioration du sort de leurs bénéficiaires. L'alternance aboutit à de meilleurs résultats, mais elle exclut les jeunes dont le niveau de base est jugé trop faible. Pour accéder à un dispositif d'alternance, il faut un minimum de compétences, que certains n'ont pas. Ces derniers auraient besoin d'un accompagnement intensif englobant tous les aspects, pratiques et psychologiques, nécessaires à leur insertion. Les moyens consacrés aux politiques en faveur de la jeunesse sont largement insuffisants et trop mal orientés pour parvenir à faire dévier significativement le cours des choses.

En fait, les avantages financiers liés à la jeunesse passent essentiellement par les prestations familiales et les aides au logement. Ces dernières sont perçues par beaucoup d'étudiants n'appartenant pas forcément aux milieux les plus défavorisés et donc, en général, déjà bien soutenus par leurs parents. Ces aides ne bénéficient pas vraiment à ceux qui en ont le plus besoin. Les jeunes sans diplôme et sans soutien familial se retrouvent dans des situations de grande détresse économique sans pouvoir bénéficier d'aucune aide sociale tant les conditions d'accès sont restrictives lorsqu'on a moins de vingt-cinq ans. La combinaison du fonctionnement dual du marché du travail, d'aides sociales quasi inexistantes et d'un système scolaire élitiste aboutit à l'élimination systématique des plus faibles et à une divergence croissante entre les destins de deux jeunesses.

Les difficultés, et trop souvent les échecs, dans les parcours d'intégration des jeunes à la société, trouvent une illustration frappante et presque caricaturale dans la sphère politique. Là aussi, et peut-être plus encore qu'ailleurs, l'accès est cadenassé. Le verrou

à l'entrée des jeunes dans la représentation politique n'est ni anecdotique, ni symbolique. Il renforce la pérennité du modèle statutaire français, qui dessert les jeunes et surtout les plus défavorisés d'entre eux. Comment les jeunes pourraient-ils avoir l'oreille de notables au moins deux ou trois fois plus âgés qu'eux et qui organisent leur survie politique grâce au cumul des mandats, évinçant *de facto* les nouveaux arrivants ?

Ce livre tire la sonnette d'alarme et lance un avertissement. Tirer la sonnette d'alarme, c'est prendre conscience que la partie la plus défavorisée de la jeunesse est laissée en déshérence. L'idée s'est peu à peu installée que cet abandon relève d'une fatalité contre laquelle on ne peut pas grand-chose. Les forces politiques semblent partager un consensus inavoué à ce sujet, même si l'arrière-plan idéologique qui le fonde est très différent à droite et à gauche. La thématique du mérite, d'un côté, l'obsession du déclassement des diplômés, de l'autre, constituent des arguments tout trouvés pour se désintéresser du sort de ceux qui échouent. On se préoccupe ainsi plus du sort des enfants des classes moyennes et des étudiants, la seule partie de la jeunesse collectivement organisée et capable de se faire entendre.

Pourtant, nulle fatalité ne doit conduire à renoncer à intégrer dans la société ceux que l'on croit voués à l'échec. De nombreux exemples étrangers le prouvent. Toutefois, pour y parvenir, il faut une révision radicale du fonctionnement de notre modèle social d'intégration de la jeunesse, aujourd'hui profondément élitiste, car fondé sur le classement et le tri sur des critères presque exclusivement académiques. Cela nécessite de réformer en profondeur l'école, le marché du travail, les aides sociales en faveur des jeunes et même le fonctionnement de notre vie politique. Si l'on n'y parvenait pas, les bases mêmes de notre pacte républicain déjà fragilisé pourraient s'en trouver menacées. Voilà pour l'avertissement.

La montée des inégalités au sein de la jeunesse

Les jeunes Français connaissent un chômage particulièrement élevé par rapport à leurs aînés et cette situation s'est aggravée depuis 1980. Fin 2010, le taux de chômage des 15-24 ans atteignait 24 % contre 8,5 % pour les 25-49 ans. Le rapport est donc d'un à trois. Dans les années 1990, le rapport était plus proche de deux¹. Par ailleurs, environ la moitié des jeunes connaît une ou plusieurs périodes de chômage au cours des trois années suivant la fin des études.

Certes, les jeunes rencontrent des difficultés d'insertion dans l'emploi dans de nombreux pays. Du fait de leur inexpérience et de la généralisation des emplois à durée déterminée, ils mettent inévitablement du temps à trouver un emploi stable et connaissent plus souvent le chômage que les adultes, même si c'est pour des durées souvent assez courtes. Cependant, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. En 2009, le taux de chômage des jeunes n'était « que » d'une fois et demie celui des adultes en Allemagne, deux fois au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse, au Canada, aux États-Unis, et même en Espagne, et non trois fois comme en France. Dans l'Hexagone, le chômage des jeunes est aussi nettement plus sensible à la conjoncture que dans les autres pays comparables de l'OCDE. La crise financière et économique qui a éclaté en 2008 en a fourni une illustration frappante². Le chômage est aussi plus stigmatisant qu'ailleurs (hormis l'Espagne) : une trop longue expérience de chômage à la sortie des études provoque des répercussions négatives en termes de carrière et de revenus, qui se font encore sentir après quinze ans de présence sur le marché du travail³.

Le débat sur l'ampleur des inégalités entre générations est certainement loin d'être clos, mais on aurait tort de se focaliser sur ce qui oppose les jeunes aux adultes. Les inégalités au sein de la jeunesse sont bien plus importantes et elles n'ont fait que s'aggraver. Un fossé s'est ainsi progressivement creusé entre les jeunes non diplômés et les autres jeunes.

Le poids du diplôme

C'est le niveau d'études qui joue un rôle décisif dans l'explication du chômage des jeunes, loin devant l'origine sociale. À autres caractéristiques identiques, les jeunes ayant un niveau inférieur au CAP sont confrontés à un risque de chômage supérieur de seize points au risque de la moyenne des jeunes⁴ ! Cela s'explique assez facilement : le niveau d'études exerce un effet direct sur les chances d'accès à l'emploi, alors que l'origine sociale exerce surtout un effet indirect *via* la sélection qui s'opère dans les cursus de formation. Certes, les enfants des classes « supérieures » sont fortement surreprésentés dans les niveaux d'études élevés et les enfants des classes « populaires » dans les cursus courts ou les formations professionnelles. Cependant, la correspondance entre les origines sociales et les niveaux de diplômes est moins simple qu'il n'y paraît.

La démocratisation de l'enseignement, même si elle reste très relative, contribue à affaiblir un peu plus cette correspondance. La massification de l'accès aux études a accru la compétition d'ensemble et amoindri l'efficacité des mécanismes qui permettaient aux jeunes d'origine sociale aisée d'être assurés de reproduire leur statut, quel que soit leur parcours scolaire. Les débats sur le « déclassement » sont sans doute l'une des conséquences de ces craintes diffuses⁵. Il n'en reste pas moins que l'inégalité face au risque d'éviction scolaire reste très forte : 10 % des enfants de cadres sont sans diplôme, contre 26 % des enfants d'ouvriers et 35 % de ceux dont la profession du père est inconnue⁶. Malgré tout, on le voit, ce risque n'est pas nul pour les jeunes d'origine sociale aisée.

Plus que l'origine sociale, l'origine nationale distingue les jeunes dans leur exposition au chômage. En particulier, les jeunes dont les parents sont originaires du Maghreb apparaissent nettement désavantagés. À caractéristiques identiques, leur risque d'être au chômage est de neuf points supérieur à la moyenne des jeunes⁷. Les jeunes ayant des parents immigrés sont par ailleurs très fortement surreprésentés parmi les non-diplômés : 37 % des jeunes dont les parents sont originaires d'Afrique, y compris le Maghreb, ont fini leurs études sans diplôme (contre 17 % des jeunes dont les deux parents sont de nationalité française). Néanmoins, la population des jeunes non diplômés est massivement composée de jeunes d'origine française, puisque 67 % des 18-30 ans sans diplôme sont nés de deux parents français. Enfin, pour un même niveau de diplôme et pour un même poste de travail, les enfants dont un parent au moins est immigré originaire d'Afrique ont un niveau de vie significativement inférieur à celui des Français de souche⁸. Les jeunes issus de l'immigration subissent donc une triple pénalité : dans les études, dans l'accès à l'emploi et dans le niveau des rémunérations.

Ces jeunes non diplômés sont également surreprésentés dans les zones urbaines sensibles (ZUS)⁹ : 37 % des jeunes y résidant n'ont pas de diplôme (contre 19 % pour l'ensemble des jeunes). Là encore, cette surreprésentation ne signifie pourtant pas que les jeunes des ZUS dominent parmi les non-diplômés ; ils ne constituent d'ailleurs que 12 % de cette population. Au total, les jeunes non diplômés ont donc des caractéristiques sociales marquées, plus souvent d'origine ouvrière, plus souvent d'origine immigrée, plus souvent résidant en ZUS. Ils sont néanmoins représentés, à des niveaux évidemment variables mais toujours significatifs, dans toutes les catégories de la population.

Un fossé qui grandit entre les jeunes non diplômés et les autres

Idéalement, le marché du travail devrait compenser peu à peu les inégalités issues de l'éducation en permettant aux jeunes non diplômés d'acquérir sur le tas des compétences professionnelles. Tel n'est pas le cas. Au contraire, le marché du travail

amplifie ces inégalités. Ainsi, au milieu des années 2000, à la sortie des études, la part des jeunes qui décrochaient un emploi stable (un CDI ou un emploi dans le secteur public) était de 25 % pour les sans-diplôme et de 35 % pour les titulaires d'une maîtrise¹⁰. Toutefois, tout évolue très rapidement. Trois ans après la fin des études, la machine à trier a fait son office et les trajectoires se sont radicalement différenciées : la part des jeunes occupant un emploi stable passe à 70 % pour les titulaires d'une maîtrise contre 45 % pour les sans-diplôme. En trois ans, l'écart entre les diplômés et les non-diplômés passe donc de dix à vingt-cinq points de pourcentage. Sans surprise, au bout de trois ans de vie active, le taux de chômage des sans-diplôme s'élève à 30 %, soit trois fois plus que celui des titulaires d'une maîtrise et dix fois plus que celui des anciens élèves d'une école de commerce ou d'ingénieur.

Du milieu des années 1970 à la fin des années 1980, la situation des jeunes sans diplôme s'est fortement dégradée par rapport à celle de l'ensemble des jeunes. Elle s'est ensuite à peu près stabilisée, avec un risque de chômage plus de deux fois plus élevé pour les sans-diplôme que pour l'ensemble des jeunes, y compris ceux titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Ainsi, l'effet du niveau d'études sur l'*accès* à l'emploi et sur la *qualité* des emplois occupés est décisif ; de plus, cet effet tend à se polariser en opposant très nettement les jeunes non diplômés aux autres¹¹. Or, depuis 1998, environ 15 % des jeunes sortent du système éducatif sans diplôme, avec même une aggravation récente, puisque cette proportion s'élevait à 18 % en 2007.

En outre, la situation des jeunes sans diplôme s'est sensiblement détériorée avec la crise financière de 2008. Comparativement, les diplômés du supérieur ont été peu touchés. Du coup, le différentiel avec les non-diplômés s'est accru. Par exemple, l'écart de taux d'emploi entre les diplômés du supérieur et les non-diplômés était de trente et un points de pourcentage avant la crise – ce qui est déjà considérable –, avant de monter à trente-sept points après la crise ! L'avantage des diplômés est tout aussi décisif en matière de *qualité* des emplois occupés. Pratiquement les trois quarts des diplômés du supérieur sont en CDI trois ans après la fin de leurs études, contre approximativement un tiers des sans-diplôme.

En fin de compte, la « jeunesse » est devenue une longue phase de transition durant laquelle les situations d'emploi s'améliorent progressivement. En début de vie active, vers vingt ans, au moment où les jeunes sont nombreux à entrer sur le marché du travail, ils occupent rarement des emplois stables¹². Puis, petit à petit, le taux d'occupation de ce type d'emploi augmente, jusqu'à atteindre environ 80 % à trente ans. Dans un certain sens, pas forcément agréable mais pas forcément dramatique non plus, la jeunesse *dure plus longtemps* aujourd'hui que dans les années 1980. À cette époque, les jeunes occupaient plus rapidement des emplois stables qu'aujourd'hui. Plus précisément, entre le milieu des années 1980 et le début des années 2000, ce sont les chances d'accès des jeunes de moins de vingt-cinq ans aux emplois stables qui se sont sensiblement détériorées, alors qu'elles ont peu évolué pour les jeunes ayant entre vingt-

cinq et trente ans¹³. La phase de transition vers l'emploi stable est donc plus longue aujourd'hui qu'hier. La « jeunesse » est encore moins un long fleuve tranquille... la majorité de l'équipage finissant malgré tout par arriver au port. Ce n'est cependant pas le cas de tout l'équipage, puisqu'une partie croissante des non-diplômés ne parvient pas à se stabiliser dans l'emploi à la fin de la jeunesse.

Dans la perception des inégalités, les jeunes accusent le système, pas les adultes

Sans beaucoup de surprise, dans une enquête récente portant sur la perception des inégalités¹⁴, il apparaît que les jeunes se considèrent comme étant particulièrement défavorisés dans les domaines économiques et professionnels, que ce soit en termes de revenu, de patrimoine, d'accès à l'emploi ou d'exposition à la pénibilité du travail. Il est plus étonnant de constater, dans la même enquête, que ce sentiment ne traduit pas un conflit entre les générations. Ainsi, 55 % des jeunes se disent défavorisés en matière de revenus, mais ils ne sont que 24 % à se sentir défavorisés en raison de leur âge. Et lorsqu'on les interroge, non plus sur eux-mêmes, mais sur les inégalités qui frappent l'ensemble de la société, l'enquête parvient également au constat que les inégalités d'âge ou de génération sont parmi celles jugées les moins fortes. Plus surprenant encore, les jeunes perçoivent ces inégalités d'âge dans la société moins fortement que les adultes ! Quelques grandes enquêtes internationales confirment ces résultats. Par exemple, les jeunes Français sont plutôt moins nombreux que beaucoup d'autres jeunes Européens¹⁵ à dire qu'il leur est souvent arrivé au cours des douze derniers mois d'être victimes de préjugés ou d'un traitement injuste en raison de leur âge.

Ce décalage entre la sensibilité aux inégalités économiques et la sensibilité aux inégalités générationnelles est encore plus marqué chez les jeunes non diplômés. Ces derniers ont un très fort sentiment de vivre une situation particulièrement défavorable dans les domaines économiques et professionnels et l'écart de leurs perceptions avec celles des jeunes les plus diplômés est considérable. La différence objective entre la situation des jeunes selon leur niveau d'étude trouve ici sa contrepartie subjective. En revanche, les jeunes non diplômés, comme leurs homologues diplômés, ne traduisent pas leur sentiment de discrimination économique en termes générationnels¹⁶. À leurs yeux, la lutte entre les générations n'explique pas les inégalités dont ils se sentent victimes. Ces résultats signifient vraisemblablement que les jeunes, et surtout les jeunes non diplômés, ont le sentiment de vivre dans un système qui les dessert sans que les adultes en soient vraiment responsables. Ils n'interprètent pas leur situation comme le résultat d'une lutte pour des places entre les jeunes et les vieux, mais plutôt comme le résultat d'une organisation sociale qui maintient très longtemps les jeunes, et ce d'autant plus qu'ils sont peu qualifiés, en marge de la société. Nous verrons dans les chapitres suivants que la société française, et plus exactement l'école et la manière dont

fonctionne le marché du travail, possèdent le triste privilège de desservir systématiquement ceux dont les chances au départ sont les plus faibles.

L'image des jeunes en France

Globalement, l'image des jeunes en France, comparée à d'autres pays européens, se situe dans la moyenne : ni très bonne, ni très mauvaise¹⁷. Les pays d'Europe où les jeunes sont les mieux considérés ne sont pas forcément ceux où ils sont les mieux traités sur le plan économique. Ce serait même plutôt le contraire. Par exemple, la Grèce est le pays où les jeunes sont les plus appréciés, alors que leur taux de chômage est très élevé. Dans l'ensemble, les pays méditerranéens ont plutôt une bonne image de leur jeunesse. À l'inverse, les pays anglo-saxons et certains pays du Nord, comme la Norvège, en ont une plutôt mauvaise, alors que le taux de chômage des jeunes y est nettement plus bas. La France se situe, comme souvent, au milieu du peloton, n'ayant ni une image très négative, ni une image très positive de sa jeunesse. Autre constat : en Europe, les différences entre pays l'emportent sur les différences entre classes d'âge. En général, les jeunes et les adultes d'un pays donné partagent à peu près la même vision de la jeunesse, même si les jeunes ont le plus souvent une image plus positive d'eux-mêmes que les adultes. Les opinions sur la jeunesse résultent donc beaucoup plus des traits culturels ou institutionnels propres à un pays que de l'opposition entre les générations.

L'image des jeunes dans la société est une chose, le statut qu'on leur reconnaît en est une autre. On peut attribuer des qualités à la jeunesse, tout en considérant que leur place et leur rôle dans la société restent (ou doivent rester) inférieurs à ceux des adultes. Cette configuration semble bien caractériser la France : il n'y a pas d'hostilité manifeste à l'égard des jeunes, mais on reconnaît difficilement qu'ils puissent occuper des positions élevées ou jouer un rôle éminent. Deux exemples sont particulièrement instructifs. Dans la grande enquête sur les « valeurs » en Europe (*l'European Social Survey*) de 2008, on demandait aux personnes interrogées de dire, selon elles, quel statut la plupart des gens attribuent aux 20-29 ans (en se situant sur une échelle d'un à dix). Les Français sont ceux qui attribuaient la note la plus basse. On demandait également aux enquêtés comment ils réagiraient s'ils étaient placés sous la direction d'un chef de trente ans ayant les compétences requises. Là encore, les Français sont ceux qui attribuent la note d'acceptation de cette situation la plus basse. Ces réponses donnent une indication sur la façon dont les habitants d'un pays se représentent l'ouverture de leur société aux jeunes qui pourraient y exercer des responsabilités. Le résultat est particulièrement calamiteux pour la France, qui se classe bonne dernière dans l'appréciation de ce degré d'ouverture.

L'image des jeunes dans la société française est donc contrastée. Ils ne sont pas spécifiquement mal considérés pour leurs qualités supposées et leur contribution à la société – par exemple, les Français pensent plutôt plus que les autres Européens qu'ils

apportent une contribution à l'économie –, mais ils sont considérés comme une catégorie infériorisée, dotée d'un statut amoindri, ce qui dans une large mesure correspond bien à la réalité française d'une société de statuts.

-
1. Dans les années 1990, le taux de chômage était de 20 % pour les jeunes, contre 9 % pour les adultes.
 2. Voir OCDE, *Des emplois pour les jeunes*, 2010, p. 26, et Fondev, Y. Minni, C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique*, n° 378-379, 2004.
 3. OCDE, *op. cit.*, p. 29.
 4. On peut le vérifier en utilisant les données de l'Enquête Emploi de l'Insee, et en examinant les relations entre différentes caractéristiques – comme le sexe, le niveau de diplôme, l'origine sociale ou encore l'origine nationale – et le risque d'être au chômage. Le niveau d'études apparaît déterminant. Comparativement, l'origine sociale exerce un effet modéré : à caractéristiques identiques, les enfants de travailleurs indépendants ont un risque de chômage de six points inférieur à la moyenne, les enfants de cadres (- 1,5) et ceux des professions intermédiaires (- 2,5) s'en tirent un peu mieux que les enfants d'ouvriers (+ 1). Cependant, ces écarts restent finalement assez faibles comparés à ceux que l'on enregistre avec le niveau d'études. Ces chiffres sont relatifs à l'Enquête Emploi 2009.
 5. Sur ces débats, voir le livre d'Éric Maurin, *La peur du déclassement*, Seuil, coll. « La République des idées », 2009.
 6. Il s'agit des personnes de moins de trente et un ans ayant terminé leurs études.
 7. Ce handicap est désormais bien établi par plusieurs travaux qui ont montré ces dernières années une situation nettement moins favorable dans l'accès à l'emploi des enfants d'immigrés ayant les mêmes caractéristiques que ceux dont les parents ne sont pas des immigrés. Voir Algan, Y., Christian, D., Albrecht, G., Alan, M., 2010, « The Economic Situation of First and Second-Generation Immigrants in France, Germany and the United Kingdom », *The Economic Journal*, 120, 542, pp. F4-F30 ; Aeberhardt, R., Fougère, D., Puget, J., Rathelot, R., 2010, « Wages and employment of French Workers with African Origins », *Journal of Population Economics*, 23, 3, pp. 881-905.
 8. De 9 % pour les moins de 25 ans, de 7 % pour les 25-34 ans. Voir Lombardo, P., Pujol, J., « Le niveau de vie des descendants d'immigrés », dans *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références, édition 2011.
 9. Il ne semble pas y avoir d'effet de discrimination territoriale marqué pour les jeunes habitant en ZUS. Leurs difficultés d'accès à l'emploi tiennent essentiellement à leurs

caractéristiques individuelles et notamment à leur faible niveau d'étude. Voir Coupié, T., Giret, J.-F., Moullet, S., « Lieu de résidence et discrimination salariale : le cas des jeunes habitant dans une zone urbaine sensible », *Économie et statistique* n° 433-434, 2010, p. 47-70.

10. CEREQ, « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », 2008.
11. « D'une génération à l'autre... Les "effets" de la formation initiale sur l'insertion », *Bref Cereq*, n° 222, septembre 2005.
12. La définition retenue par l'étude de Christian Cordelier dont les résultats sont résumés ici, est la suivante : l'emploi d'un salarié est qualifié de stable une année donnée s'il reste toute l'année chez le même employeur, ou s'il change d'employeur une fois dans l'année, à condition que l'interruption occasionnée dure moins d'une semaine. Voir Cordelier, C., « De 1977 à 2002, l'emploi des jeunes salariés est de plus en plus découpé par des interruptions », *Insee Première*, n° 1104, octobre 2006.
13. Selon l'étude de Christian Cordelier, la proportion de salariés de moins de vingt-cinq ans occupant un emploi stable a nettement diminué du milieu des années 1980 au début des années 2000 (passant de 70 % à 55 %). Cette décroissance est beaucoup moins nette entre vingt-cinq et trente ans (de 80 % à 75 %) et encore moins au-delà de trente ans (- 3 points). C'est donc surtout la première phase de la jeunesse qui s'est précarisée.
14. Forsé, M., Galland, O. (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Armand Colin, 2011.
15. Paradoxalement, les jeunes de pays où ils sont réputés connaître une meilleure situation économique qu'en France, comme le Danemark, la Suède ou la Finlande, déclarent plus souvent avoir été victimes d'injustices (*European Social Survey*, Round 4, 2008-2009).
16. Une enquête récente du CREDOC confirme que les Français dans leur ensemble n'identifient pas les inégalités générationnelles comme étant en tant que telles une division majeure de la société : seulement 13 % ont le sentiment que la société française privilégie les plus âgés au détriment des plus jeunes ; 10 % pensent qu'elle privilégie les jeunes au détriment des plus âgés ; et 76 % répondent ni l'un ni l'autre. Voir CREDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2011.
17. Selon les données de l'*European Social Survey*, *op. cit.*

Des aspirations contrariées, un défaut d'intégration

La « jeunesse » trouve normalement son terme avec l'accès à un emploi stable et à un logement indépendant, puis enfin avec la fondation d'une famille. Le « jeune » passe alors au statut d'« adulte ». Jusqu'à présent, ce schéma classique, même s'il est beaucoup plus chaotique qu'autrefois, continue de fonctionner. N'en déplaise à certains, il n'y a pas eu de montée généralisée de la précarité qui aurait concerné toutes les classes d'âge et qui toucherait désormais aussi les adultes¹. Au contraire, une particularité française, partagée avec d'autres pays du sud de l'Europe, est d'avoir un marché du travail très segmenté qui concentre l'essentiel de la flexibilité sur les entrants, dont les jeunes représentent la plus grande part². Cependant, l'âge venant, la plupart d'entre eux finissent par décrocher ce fameux « CDI » qui est la clé d'entrée pour accéder au statut d'adulte.

Les enquêtes menées sur les aspirations des jeunes révèlent toutes qu'ils ont envie de devenir indépendants et que le travail et la famille restent pour eux des valeurs centrales³. Un sondage de mai 2011 révèle même que le travail et la famille ont plus d'importance pour les jeunes que pour les adultes⁴. À la question « quelles sont aujourd'hui vos principales préoccupations dans votre vie quotidienne ? », 54 % des jeunes répondent qu'il s'agit de « leur situation professionnelle », alors que pour l'ensemble des Français, seuls 25 % font le même choix. Les jeunes choisissent aussi à 51 % « leur situation affective et familiale » comme étant au cœur de leurs préoccupations, contre 40 % pour l'ensemble de la population⁵. Les jeunes veulent donc devenir adultes, et cette aspiration passe principalement à leurs yeux par l'occupation d'un emploi et la création d'une famille. Jusqu'à présent, rien n'indique que les jeunes, dans leur ensemble, rejettent ces critères⁶.

Bien que les aspirations soient communes, les destins divergent souvent radicalement selon le niveau d'études. Un clivage des valeurs répond-il à cette divergence des destins ? Nous avons essayé de le vérifier en comparant de manière systématique les attitudes des jeunes selon qu'ils ont ou non un diplôme et en nous appuyant notamment sur la dernière enquête sur les valeurs réalisée en France en 2008⁷, qui fournit une base de données incomparable sur les aspirations et les normes des Français. Sur certains sujets, nous avons complété nos informations par le recours à d'autres enquêtes européennes ou françaises, comme celle, menée sur les représentations des inégalités et de la justice sociale⁸.

Des aspirations « normales » à l'égard du travail et de la famille

Un premier constat s'impose : il n'y a pas de véritable divergence dans le domaine du travail et de la famille. Les jeunes partagent tous la même attitude à l'égard de ces deux

institutions qu'ils jugent massivement « très » ou « assez » importantes dans leur vie, quel que soit le niveau d'étude. Les jeunes non diplômés sont même plus nombreux à trouver le travail « très important » : 73 % partagent cette opinion, contre 66 % pour les diplômés. Les conceptions de la famille sont aussi très proches parmi les jeunes. Quel que soit leur niveau d'étude, ils sont massivement convaincus qu'être fidèles, avoir des enfants et discuter entre mari et femme sont des facteurs de succès dans un mariage. Ils sont également convaincus, à plus de 60 %, qu'une « relation stable est indispensable pour être heureux ».

Si l'on examine plus en détail, comme le fait notre enquête, les réponses à une série de questions sur les traits de l'emploi jugés importants, la hiérarchie des critères propres aux jeunes sans diplômes n'apparaît pas véritablement différente de celle des autres jeunes. Ils sont juste un peu moins nombreux à mettre en avant certains aspects valorisants du travail, comme « faire quelque chose d'intéressant » ou « apprendre de nouvelles compétences » ou encore « employer ses capacités ». En revanche, ils déclarent aussi souvent que les autres « vouloir réussir quelque chose » et ils sont même plus nombreux à choisir d'« avoir des responsabilités ». Ils ne se distinguent donc pas par une orientation qui envisagerait le travail sous le seul aspect de la rémunération et considérerait comme secondaire l'éventuelle satisfaction qu'il procure en termes de réalisation personnelle. Certes, « bien gagner sa vie » est une motivation principale pour tous les jeunes, mais elle ne l'est pas plus pour les non-diplômés. Par ailleurs, ces derniers choisissent aussi peu souvent que les autres des réponses qui pourraient exprimer une distance à l'égard du travail comme « ne pas être bousculé » ou « avoir de bonnes vacances ». De façon surprenante, les jeunes sans diplôme sont même moins nombreux à valoriser la sécurité de l'emploi : 18 % d'entre eux désignent « ne pas risquer le chômage » comme un critère essentiel, alors qu'ils sont 31 % à faire ce choix parmi les diplômés.

Même s'ils adhèrent un peu moins souvent – mais néanmoins majoritairement – que les jeunes diplômés à l'idée que le travail est un devoir social⁹, les jeunes non diplômés sont nettement plus nombreux à le considérer comme un devoir moral. Ils sont 65 % à penser que « ne pas travailler rend paresseux », contre 54 % des diplômés, et ils sont 42 % à estimer que « le travail devrait toujours passer en premier », contre seulement 25 % des diplômés. On rencontre chez les jeunes sans diplôme une rigueur morale très affirmée, dont nous verrons d'autres illustrations en matière de mœurs.

Lorsqu'ils sont employés, les jeunes non diplômés n'ont pas un niveau de satisfaction à l'égard de leur travail différent de celui des jeunes diplômés : sur une échelle allant d'un (pas du tout satisfait) à dix (tout à fait satisfait), la note moyenne des diplômés et des non-diplômés se situe autour de sept et demi. Ainsi, contrairement à une opinion trop répandue, notre enquête ne trouve aucun rejet du travail parmi les jeunes. Avec ou sans diplôme, ils sont très majoritairement satisfaits de leurs emplois.

Occuper un emploi est donc une source de grande satisfaction pour les jeunes sans diplôme, mais leur faible niveau de ressources, leur situation professionnelle souvent précaire et leurs difficultés d'accès à un logement autonome, alimentent chez eux le sentiment qu'ils sont dans une situation défavorable et inégalitaire. Une enquête de 2009 fait nettement ressortir que les jeunes non diplômés s'estiment plus défavorisés que les diplômés dans toute une série de domaines¹⁰. C'est en matière d'études (58 % contre 22 %), de logement (55 % contre 22 %) et d'inégalités liées à l'origine ethnique (30 % contre 18 %), que les écarts entre non diplômés et diplômés sont les plus nets. Les jeunes sans diplôme sont également 68 % à se déclarer défavorisés en matière de revenus (contre 53 % des diplômés). L'enquête montre également qu'ils ressentent beaucoup plus de frustration que les jeunes diplômés face à l'offre de biens nouveaux comme les télévisions à écrans plats ou autres téléphones portables plus ou moins sophistiqués.

Des jeunes sans diplômes, moralement plus rigoureux, socialement moins intégrés

La façon de concevoir sa place dans la société ne se limite pas à des aspirations en matière de travail et de famille. Sur ce plan, nous l'avons vu, tous les jeunes partagent à peu près les mêmes souhaits. Cette conception repose également sur un ensemble de normes qui régissent les comportements sociaux, soit dans la sphère privée – ce qu'on a coutume d'appeler les « mœurs » – soit dans la sphère publique à travers les attitudes à l'égard des institutions et la participation sociale, politique ou associative. Or, sur ces aspects, un double clivage sépare les jeunes diplômés et les non-diplômés.

Moins de permissivité

Sur le plan des mœurs, les jeunes non diplômés¹¹ sont nettement moins permissifs que les jeunes ayant fait des études générales ou supérieures en matière de mœurs. Ils sont moins tolérants, par exemple, quant à l'idée que des hommes et des femmes mariés puissent avoir une aventure avec quelqu'un d'autre ; ils trouvent moins justifié d'avoir des relations sexuelles avec des personnes de rencontre ; ils admettent moins souvent que l'on recourt à l'avortement ; ils condamnent plus sévèrement l'usage des drogues douces comme la marijuana ou le haschich. Bref, ils sont nettement plus conservateurs que leurs homologues diplômés. De même, en matière de normes familiales, les jeunes non diplômés adhèrent à une conception plus traditionnelle, fondée notamment sur la différenciation des rôles de l'homme et de la femme dans le couple. Par exemple, ils valorisent beaucoup plus le modèle traditionnel de la femme au foyer. Les jeunes non diplômés restent donc quelque peu à l'écart de la tendance profonde vers « l'individualisation » de notre société, comprise comme une liberté totale de choix dans sa manière de vivre, indépendamment des prescriptions religieuses, morales ou

idéologiques. Durant les années 1980, un rapprochement s'était opéré sous l'effet de l'affaiblissement de l'humeur anti-autoritaire des jeunes diplômés (la fin des années contestataires) et par la participation grandissante des autres jeunes au mouvement de libéralisation des mœurs. Toutefois ce début de convergence a été totalement stoppé à l'aube des années 1990 et le clivage entre ces deux jeunesses demeure aujourd'hui très marqué.

Civisme et respect des normes publiques

Il existe un fossé tout aussi marqué sur l'autre versant des valeurs, celui des normes publiques, du sentiment d'intégration et de participation à la société.

D'une manière générale, on sait que les Français se méfient de leurs concitoyens et qu'ils sont peu civiques. Ainsi, seulement 39 % des Français considèrent qu'il n'est jamais justifiable de percevoir indûment des transferts sociaux, contre 66 % des Suédois et 77 % des Néerlandais¹². Que peut-on espérer pour les jeunes ? Sont-ils plus civiques que leurs aînés ? Ont-ils plus confiance en autrui ? La réponse à ces deux dernières questions est plutôt négative. Dans l'ensemble des pays où des données sur ces sujets sont disponibles, les jeunes affichent des attitudes qui ressemblent beaucoup à celles de leurs parents. Ainsi, la confiance des jeunes envers autrui est-elle généralement très proche de celle des adultes. Il en va de même des attitudes civiques. Attitudes et croyances se transmettent de générations en générations. On constate par exemple que les immigrés de seconde génération d'origine grecque ou française vivant aux États-Unis font moins confiance à autrui que des immigrés d'origine scandinave. Ces différences d'attitudes ne résultent pas de différences de niveau d'éducation, de revenu, de religion ou de profession. Elles proviennent bien de cultures nationales différentes, transmises entre générations, même hors du pays d'origine où ces cultures ont été forgées. Certes, peu à peu, les valeurs des immigrés et de leurs descendants sont influencées par leur pays d'accueil, mais le processus est lent ; il couvre souvent plusieurs générations.

Mauvaise direction

Les valeurs ne sont donc pas figées, mais peuvent aussi évoluer dans le mauvais sens. Et sur ce point, il y a tout lieu de s'inquiéter. Certes, les jeunes Français partagent le même déficit de confiance envers autrui que leurs parents – ce qui n'est déjà pas une bonne nouvelle –, mais surtout, ils se déclarent nettement moins civiques. Alors que 32 % des Français de plus de vingt-cinq ans considèrent qu'il est injustifiable de percevoir indûment des transferts sociaux, cette proportion chute à 15 % pour les jeunes Français de vingt-cinq ans et moins. À titre de comparaison, 64 % des jeunes Néerlandais jugent ce type d'attitude inadmissible. En règle générale, les jeunes ont un civisme moins affirmé que leurs parents dans nombre de pays européens ; néanmoins,

cet écart est particulièrement marqué en France où le civisme des jeunes se situe très en dessous de celui de leurs parents¹³.

Ce moindre respect des normes civiques est plus net encore chez les jeunes Français non diplômés. Pourtant, la période 1980-2000 avait montré un rapprochement et une tendance globale vers un plus grand civisme. Cependant, cette convergence se défait en 2008 et les jeunes non diplômés s'écartent désormais assez nettement de la tendance allant vers un plus grand respect de la morale publique. Par exemple, comparés à leurs homologues diplômés, ils justifient plus souvent le fait de « demander des indemnités au-delà de ce à quoi on a droit », de « payer en liquide pour éviter des impôts », « de travailler au noir » ou « d'accepter un pot-de-vin », mais surtout « de ne pas payer son billet de train ». Sur ce dernier point la différence est particulièrement forte¹⁴. Même si les diplômés justifient un peu plus souvent la tentation de frauder le fisc – à chacun ses formes d'incivisme –, globalement, les jeunes non diplômés apparaissent sensiblement plus inciviques que leurs homologues diplômés.

Néanmoins, les jeunes non diplômés n'adoptent pas des attitudes systématiquement laxistes dans la vie sociale et n'expriment pas un rejet massif des normes qui organisent la vie publique. Par exemple, ils sont aussi nombreux (75 %) que les jeunes diplômés à trouver que « c'est une bonne chose qu'on respecte davantage l'autorité », à déclarer avoir confiance dans l'armée (70 %) et presque aussi nombreux à dire avoir confiance dans la police (55 %).

Ainsi, le rigorisme moral des jeunes non diplômés en matière privée ne s'applique plus dans certains domaines de la vie publique, probablement sous l'emprise des contraintes matérielles et financières qui peuvent les conduire à une plus grande tolérance à l'égard de la fraude aux allocations ou dans les transports.

Plus généralement, ce type d'attitude est à mettre en rapport avec d'autres, avec lesquelles elles sont d'ailleurs très fortement corrélées : la politisation, la participation associative, la confiance dans les autres et les institutions, un sentiment d'appartenance plus large que la localité, enfin une forte implication dans le travail. Tout ceci forme un système et sépare deux jeunesses : celle qui a le sentiment d'appartenir à un cadre collectif dans lequel elle va s'intégrer, et celle qui se sent mise à l'écart et qui se replie sur la sphère privée ou les attaches locales.

Les jeunes sans diplôme veulent plus d'égalité, mais pas plus d'État

Le retrait social des jeunes sans diplôme ne les conduit pourtant pas à renoncer à une aspiration à plus d'égalité.

Lorsqu'on leur demande d'indiquer quelle est, de la liberté ou de l'égalité, la valeur

la plus importante à leurs yeux, l'ensemble des jeunes choisissent majoritairement l'égalité, mais les jeunes non diplômés le font plus souvent que les diplômés (61 % contre 54 %)¹⁵. La situation économique et sociale des jeunes non diplômés explique très vraisemblablement cette aspiration plus forte à l'égalité. Ils ne sont pas pour autant vraiment partisans d'une conception étatiste de l'économie, même s'ils sont un peu plus favorables à un contrôle de l'État sur les entreprises¹⁶. En revanche, notre enquête met en relief que les jeunes non diplômés pensent nettement plus que les autres que « les revenus devraient être plus égalitaires » et nettement moins que les autres qu'« il faudrait encourager davantage les efforts individuels ». En d'autres termes, les jeunes non diplômés adhèrent plus à une conception « égalitariste » de la société, tandis que les jeunes diplômés se trouvent être plus proches d'une conception « méritocratique ». Cette différence traduit un plus faible niveau de confiance de la part des jeunes non diplômés dans un fonctionnement équitable du marché du travail. À niveau d'effort égal, ils pensent qu'ils seront moins valorisés que leurs homologues plus diplômés et c'est pourquoi ils réclament plus d'égalité dans les revenus.

Des différences inacceptables

L'enquête de référence sur les valeurs sociales en Europe confirme ce dernier point¹⁷. Elle montre que les jeunes Français non diplômés sont moins acquis que les autres jeunes Européens de même niveau scolaire à l'idée que de grands écarts de revenus sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun : 46 % des jeunes Français non diplômés sont d'accord avec cette idée contre, par exemple, 62 % des jeunes Danois de même niveau ou encore 56 % des Néerlandais, 57 % des Anglais, et même 70 % des Grecs. Les jeunes Français peu diplômés se montrent donc peu favorables à l'idée d'une société fonctionnant selon des principes fortement méritocratiques. Ils estiment, à juste titre comme nous le verrons dans le [chapitre 6](#) consacré au système éducatif, que ces principes méritocratiques fonctionnent mal en France. L'étude récente évoquée auparavant sur la représentation des inégalités et de la justice sociale¹⁸ renforce cette idée. Elle montre que, dans leur ensemble, les jeunes Français pensent que le diplôme joue un plus grand rôle dans l'attribution des revenus que les efforts accomplis. Cependant, la même enquête fait apparaître des souhaits qui s'opposent à cette perception : tous les jeunes Français voudraient que les efforts individuels soient mieux pris en compte et ils sont 96 % parmi les non-diplômés à exprimer un tel avis. Les jeunes Français en général, et particulièrement les nondiplômés, n'adhèrent donc pas sans réserve à la méritocratie scolaire telle qu'elle fonctionne dans notre pays. Ils regrettent très majoritairement que l'implication dans le travail, en dehors de tout lien avec le niveau d'étude, ne soit pas mieux récompensée.

Ce résultat est à rapprocher de travaux ayant insisté sur la prégnance du rôle du diplôme en France comme instrument de classement social¹⁹. Dans un tel système hiérarchisé, les non-diplômés sont à l'évidence stigmatisés et discriminés. Ils le sont par

le handicap, particulièrement criant dans notre pays, que constitue l'absence de diplôme sur le marché du travail. Ils sont aussi stigmatisés et discriminés par la plus grande probabilité de retrait de la scène sociale et politique, la plus faible capacité de mobilisation et peut-être la plus faible capacité d'analyse critique d'une situation de domination qui sont liées à un faible niveau d'études. Nous reviendrons sur tous ces points dans les chapitres qui suivent.

Un marché du travail peu efficace

Comparativement aux autres jeunes Européens, l'enquête sur les valeurs sociales²⁰ montre que les jeunes Français affichent un très grand scepticisme à l'égard de l'efficacité du marché du travail pour accéder à un premier emploi. Comme nous l'avons déjà indiqué, ils n'adhèrent pas pour autant à une conception étatique. Alors que leurs doutes et leurs critiques sur l'efficacité du marché du travail pour l'emploi des jeunes les rattachent au groupe des pays méditerranéens, ils se rapprochent en même temps des jeunes nordiques, qui sont moins nombreux à considérer que « c'est la tâche de l'État de garantir un emploi à toute personne qui en veut un ».

L'enquête sur les valeurs sociales confirme que les jeunes Français se tiennent à égale distance d'une conception étatiste de l'économie et d'une conception purement individualiste. De ce point de vue, le diplôme distingue très peu les jeunes Français entre eux²¹. Ainsi, de manière assez frappante, la situation très difficile en France des jeunes sans diplômes ne les conduit pas à adhérer beau-coup plus que d'autres à une vision interventionniste du rôle de l'État. Il existe même des raisons de penser que les faiblement diplômés sont plus favorables à certaines mesures « libérales » : l'enquête du Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po)²² réalisée avant l'élection présidentielle de 2007 montrait ainsi que les jeunes actifs avec un diplôme inférieur au bac se prononçaient à 65 % en faveur d'une plus grande flexibilité du marché du travail, contre 49 % des actifs ayant un diplôme supérieur à bac + 2.

Finalement, il existe bien un véritable clivage entre les valeurs des jeunes diplômés et celles des non-diplômés. Les jeunes diplômés sont très libéraux sur le plan des mœurs et portés par un fort sentiment d'intégration et de participation à la société. Les attitudes des jeunes non diplômés sont à l'opposé : rigoureux sur les mœurs et comme détachés de la société. Ces attitudes ont une profonde influence sur leur intérêt pour la vie politique et leurs opinions en la matière.

1. Sur ce sujet voir la note de Yannick L'Horty, « Instabilité de l'emploi : quelles ruptures de tendance ? », document de recherche EPEE, 04-01, 2004, Université d'Évry, consultable à l'adresse : www.univ-evry.fr/fr/index/Epee/EPEE.html

2. Voir le chapitre 6.

3. L'idée s'est installée dans l'opinion à la suite du film d'Étienne Chatiliez « Tanguy » (2001) que de nombreux jeunes prolongeaient très tard la cohabitation avec les parents pour profiter du confort familial. En réalité, les travaux sur l'entrée dans la vie adulte ont montré que le report du départ de chez les parents n'avait pas dépassé ce qui était induit par la prolongation des études et les difficultés d'accès à l'emploi. Aujourd'hui, les jeunes quittent, en moyenne, à vingt et un ans le domicile des parents et accèdent à un logement qu'ils paient eux-mêmes environ deux ans plus tard. Voir Galland, O., « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Économie et statistique*, n° 337-338, 2000, p. 13-36 ; Sebille, P., « Un passage à l'âge adulte en mutation ? », dans *Portraits de famille*, Régnier-Loilier, A., (dir.), éditions de l'INED, 2009, p. 315-340.
4. Enquête Harris interactive, « Les jeunes, les Français et l'emploi » réalisée les 9 et 10 mai 2011 auprès d'un échantillon de mille cent trente-neuf individus représentatifs de la population française âgée de dix-huit ans et plus.
5. Ces résultats ne veulent pas dire que les adultes se désintéressent du travail et de la famille ; mais, contrairement aux jeunes, ils ont massivement accédé à des statuts professionnels et familiaux, ce qui fait passer ces préoccupations au second plan. En revanche, la question du « pouvoir d'achat » devient centrale à cette période de la vie, alors qu'elle est relativement moins importante pour les jeunes (52 % de l'ensemble des Français la citent, contre 33 % des jeunes).
6. Certains sociologues soutiennent pourtant, contre toute évidence empirique, que l'identité adulte ne trouve plus d'écho chez les jeunes. Voir de Singly, F., « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et politiques*, 43, 2000, p. 9-21.
7. Les « Enquêtes européennes sur les valeurs » ou « European Values Surveys », sont réalisées depuis 1981 tous les neuf ans dans les principaux pays d'Europe, dont la France. La dernière édition date de 2008 (voir Bréchon, P., Galland, O., (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Armand Colin, 2010). Ces enquêtes comportent plus d'une centaine de questions sur tous les aspects des valeurs : le travail, la famille, la politique, la religion, les normes morales, les attitudes à l'égard de l'économie, des institutions, de la démocratie, etc. Notre objectif a été de comparer les attitudes et les valeurs des jeunes non diplômés et des jeunes diplômés. Les jeunes non diplômés (n'ayant pas dépassé le niveau du collège) n'étant pas très nombreux, nous avons dû élargir la classe d'âge prise en compte pour disposer d'effectifs suffisants. Les données présentées portent donc sur les 18-35 ans.
8. *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, *op. cit.*
9. Le thème de la revalorisation du travail s'est fortement renforcé depuis la dernière enquête « Valeurs » de 1999.
10. Forsé, M, Galland, O., *op. cit.* Cette enquête réalisée en septembre et octobre 2009

auprès d'un échantillon représentatif de mille sept cent onze personnes est la première enquête approfondie menée en France sur les représentations que se font les Français des inégalités et de la justice sociale.

11. Nous nous fondons sur la compilation de quatre vagues d'enquêtes sur les valeurs (1981, 1990, 1999 et 2008). Des indicateurs synthétiques ont été construits et on peut observer leur articulation et leur évolution d'une vague à l'autre.
12. L'incivisme est préjudiciable, non seulement pour les autres, mais aussi pour soi. Dans toutes les comparaisons internationales, il est systématiquement associé à un sentiment accru d'insécurité, à une moindre confiance dans l'avenir, dans les institutions publiques et à une moindre satisfaction dans la vie. Il est l'expression d'une insertion sociale défailante.
13. Même si l'on a assisté à un lent mouvement de rapprochement des attitudes civiques entre générations, les adultes et les personnes âgées devenant un peu plus tolérants et les jeunes un peu moins laxistes. Cette tendance de rapprochement générationnel est commune à beaucoup de domaines de valeurs et particulièrement marquée dans celui des mœurs.
14. 33 % des non-diplômés trouvent ce comportement plus ou moins justifié, contre 14 % des diplômés.
15. D'une manière générale, la valeur d'égalité a fortement progressé ces dernières années et les idées libérales en économie ont reculé : voir Dargent C., Gonthier, F., « Attitudes économiques : la double déroute du libéralisme ? », dans *L'individualisation des valeurs, op. cit.*
16. Une batterie de six questions est posée dans les enquêtes valeurs à propos des attitudes économiques. Sur trois de ces questions – portant pour deux d'entre elles sur la responsabilité individuelle et pour une autre sur l'idée de concurrence –, les réponses des non-diplômés ne se distinguent pas de manière significative de celles des diplômés. Elles se distinguent en revanche par une approbation plus marquée de l'intervention de l'État dans l'économie, évoquée dans deux questions, et par des opinions nettement plus en faveur de l'égalité en matière de revenus.
17. *European Social Survey, op. cit.*
18. Forsé, M., Galland, O., *op. cit.*
19. Iribarne (d'), P., *La logique de l'honneur*, Seuil, 1989 ; Duru-Bellat, M., *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Seuil, coll. « La république des idées », 2006 ; Van de Velde, C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, 2008.
20. *European Social Survey, op. cit.*
21. C'est parmi les plus diplômés que la demande « d'État » a le plus progressé, ce qui

fait que leurs attitudes en ce domaine ne sont plus très éloignées de celles des jeunes sans diplômes.

22. CEVIPOF, Baromètre politique des Français, 2006-2007.

Un désinvestissement politique et des risques de radicalisation

Le plus souvent, l'intérêt pour la politique marque le souci du bien commun. Il est associé à une confiance envers autrui et à un civisme déclaré plus important. Comme la France est particulièrement mal classée selon ces deux critères, il n'est pas étonnant que la proportion des personnes déclarant n'avoir aucun intérêt pour la politique y soit plus élevée que dans la moyenne des quatre-vingt-dix-huit pays du World Values Survey, qui couvrent près de 90 % de la population mondiale : 31 % des Français déclarent n'avoir aucun intérêt pour la politique contre 23 % en moyenne pour les autres pays. En général, dans tous les pays, les jeunes ont aussi moins tendance à s'intéresser à la politique que les adultes, mais cette tendance est plus forte en France qu'ailleurs : 35 % des jeunes Français déclarent n'avoir aucun intérêt pour la politique, alors qu'ils ne sont que 26 % à partager cette opinion en dehors de nos frontières. L'intérêt pour la politique reproduit les inégalités de niveau d'étude : ainsi, 53 % des jeunes Français qui n'ont pas le bac s'en désintéressent totalement¹.

Déficit de confiance

Désintérêt pour la politique ne signifie pas absence d'opinion. En règle générale, ce désintérêt est associé à une défiance envers les institutions démocratiques. Les personnes qui déclarent n'avoir aucun intérêt pour la politique soutiennent plus fréquemment que la démocratie n'est pas nécessairement la meilleure forme de gouvernement. Elles affirment aussi plus souvent qu'il est souhaitable d'avoir un leader politique fort dont les actions ne sont pas entravées par le parlement et les élections. Elles font moins confiance aux institutions publiques telles que le parlement, le gouvernement ou la justice².

Bref, le déficit de confiance dans les institutions publiques fait mauvais ménage avec la démocratie. Il réduit l'intérêt pour la politique, c'est-à-dire la volonté et la capacité à s'informer. Il aboutit à une incompréhension du fonctionnement des institutions démocratiques et à leur rejet en bloc. En toute logique, ce rejet dépasse la stricte sphère politique. Il concerne plus généralement beaucoup de formes d'altérité. Ainsi, l'immigration est d'autant plus redoutée que l'on se méfie d'autrui. En France, 6 % des jeunes considèrent que l'immigration doit être totalement prohibée, alors que ce chiffre est de 1 % en Suède.

À ce titre, la moindre confiance des jeunes n'engage pas à l'optimisme. Elle est susceptible de fragiliser, à terme, le soutien à la démocratie et de favoriser des mouvements xénophobes. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les jeunes sans diplôme qui expriment le plus fort rejet de la politique et un moindre attachement aux valeurs démocratiques. Même si les jeunes sont massivement d'accord pour

considérer que la démocratie reste la meilleure forme de gouvernement, les jeunes non diplômés sont beaucoup plus critiques à l'égard de son fonctionnement effectif : 66 % d'entre eux se disent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « en démocratie, le système économique fonctionne mal » – contre 39 % des diplômés – et 52 % d'entre eux trouvent que « les démocraties ne savent pas bien maintenir l'ordre » – contre 30 % des diplômés. Ces critiques de la démocratie s'accompagnent d'opinions extrémistes sur le changement nécessaire de la société : 23 % des jeunes non diplômés pensent ainsi « qu'il faut changer radicalement la société par une action révolutionnaire » – ils sont 15 % chez les diplômés. Cela conduit une partie d'entre eux à montrer de la sympathie pour des formes de gouvernement autoritaire. Près d'un quart des jeunes non-diplômés trouvent que c'est une bonne façon de gouverner que « de mettre à la tête du pays un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du parlement et des élections » et 11 % sont même d'accord avec l'idée que « l'armée dirige le pays ». Au moment où était réalisée cette enquête, ces idées radicales que partagent bon nombre de jeunes sans diplôme ne trouvaient pas de traduction politique. Cela ne veut pas dire que ce sera toujours le cas.

Participation protestataire ou retrait politique

L'intérêt limité des jeunes Français pour la politique peut étonner au regard de leur forte capacité de mobilisation en de nombreuses circonstances. Chacun garde en mémoire l'ampleur des manifestations contre le Contrat Première Embauche (CPE) en 2006. Il est vrai que les Français ont, dans leur ensemble, un penchant pour la manifestation comme mode d'expression politique plus marqué que leurs voisins et, là encore, les jeunes ont tendance à amplifier les différences observées entre adultes³. Cependant, tous les jeunes ne participent pas aux manifestations. Celles-ci sont l'apanage des jeunes diplômés de l'enseignement général. Les jeunes non diplômés, issus de l'enseignement professionnel ou de groupes sociaux peu favorisés, largement dépolitisés, y participent beaucoup moins : 18 % d'entre eux seulement disent avoir déjà manifesté (contre 49 % des diplômés) et 36 % affirment qu'ils ne le feraient en aucun cas (12 % des diplômés partagent cette opinion).

Les Français déclarent aussi une inclination plus marquée que leurs voisins vers toute une palette de participations protestataires comme la signature de pétition, l'occupation d'entreprises en cas de conflit social et les grèves sauvages. Sur ces points, les jeunes ont hérité des préférences de leurs parents. La tolérance pour les actions illégales ne dépasse pas néanmoins certaines limites : les Français sont tout aussi opposés que les autres aux actions violentes à l'égard des personnes ou des biens.

Les formes d'action protestataire jouent très marginalement un rôle d'intégration sociale ; elles constituent un moyen d'expression pour les jeunes ayant déjà un intérêt pour la politique⁴. La protestation des jeunes les moins favorisés s'exprime moins souvent, mais peut prendre un tour plus violent, comme ce fut le cas avec les émeutes

dans les banlieues françaises en octobre-novembre 2005. Il ne s'agissait pas alors de revendiquer ou de s'opposer à des mesures de politique éducative ou de politique de l'emploi, comme c'est souvent le cas avec les lycéens et les étudiants. Il s'agissait d'une révolte plus profonde, mettant en jeu une demande de *reconnaissance*⁵ émanant d'une partie de la jeunesse qui se sent abandonnée et dont nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'elle était marquée par un déficit d'intégration. Tous les ingrédients ayant mis le feu, au sens propre et figuré, aux banlieues françaises en 2005 – le surchômage des jeunes des cités, le sentiment de discrimination, l'échec scolaire, les tensions récurrentes avec la police – sont toujours présents et il peut suffire d'un incident pour que les banlieues s'embrasent à nouveau.

Un vote intermittent

Chez les jeunes, les pratiques politiques classiques, consistant à militer, voter ou parler de politique avec des amis, sont en baisse. En revanche, la participation protestataire sous forme de manifestation, de pétition ou de grève, est en hausse. Aux élections, les jeunes s'abstiennent plus que leurs aînés de voter, même si le scrutin présidentiel de 2007 a montré un regain exceptionnel de la mobilisation, surtout dans les générations les plus récentes. Aux élections présidentielles de 2002, le niveau d'abstention avait été très élevé parmi ces dernières : 36 % des électeurs nés dans les années 1970 ne s'étaient pas déplacés pour le premier tour. En 2007, sous l'effet sans doute de la mémoire de 2002 et peut-être aussi de l'intensité du débat entre les candidats, les jeunes se sont inscrits en nombre sur les listes électorales, surtout dans les villes de la grande couronne parisienne. Le soufflé est pourtant très vite retombé, puisqu'un jeune sur deux n'a pas voté aux législatives ayant immédiatement suivi les présidentielles. À l'opposé, 65 % des électeurs de 60-69 ans se sont déplacés à tous les tours de scrutin⁶.

Quelle que soit l'élection, la participation selon l'âge revêt toujours à peu près la même forme. Elle est élevée au tout début de la vie politique, quand le citoyen fait l'expérience pour la première fois de son droit de vote, puis elle décline rapidement et fortement jusqu'à l'âge de trente ans avant de remonter. La « jeunesse » est donc structurellement une période de basses eaux de la participation politique⁷. La faible participation des jeunes aux élections est plutôt une constante, mais leur désintérêt pour la vie politique s'est accentué aux cours des années récentes. L'éloignement à l'égard de la politique se révèle particulièrement marqué chez les jeunes peu ou pas diplômés. L'enquête préélectorale réalisée par le CEVIPOF⁸ en 2006 indique que 78 % des actifs de 18-30 ans ayant un diplôme inférieur au bac ont peu ou pas d'intérêt pour la politique, contre 60 % des actifs ayant un diplôme inférieur à bac + 2 et 35 % des actifs ayant un diplôme supérieur à bac + 2.

Les jeunes peu diplômés sont aussi plus nombreux à ne se positionner ni à droite, ni à gauche : ils sont 53 % à adopter cette position contre 30 % des actifs de niveau

supérieur à bac + 2. Lorsqu'on leur demande s'ils voteraient au cas où des élections nationales auraient lieu demain, 52 % des jeunes non diplômés répondent qu'ils ne voteraient pas (contre 16 % des diplômés) et parmi ceux qui disent être décidés à voter, 28 % déclarent qu'ils voteraient « blanc ». Malgré des positions sensiblement plus extrémistes, la jeunesse non diplômée se caractérise, pour l'heure, par un fort retrait de la vie politique.

Le sentiment d'intégration des jeunes non diplômés à la société paraît aujourd'hui singulièrement affaibli. Les jeunes non diplômés, qui ont le plus de motifs d'exprimer des revendications ou des sentiments de révolte contre leur situation, répugnent pourtant à le faire. Cela donne probablement la mesure de leur sentiment d'exclusion qui semble aboutir à une forme de résignation et de repli identitaire. Cela ne veut pas dire que la défiance et le scepticisme qui les caractérisent se traduiront systématiquement et durablement par cette apathie. Elle peut déboucher aussi à l'occasion sur des formes de révolte collective, comme cela a déjà été le cas en 2005, ou sur des formes d'extrémisme politique si une offre leur paraît entrer en résonance avec leur situation. Laisser ces jeunes à l'écart de la société est non seulement moralement condamnable, c'est certainement aussi un pari dangereux.

-
1. Il faut toutefois souligner un certain regain d'intérêt des jeunes Français pour la politique entre 1999 et 2008, comme le souligne notamment Bernard Roudet dans son article « Des jeunes davantage impliqués et plus protestataires », *Jeunesses études et synthèses*, n° 2, novembre 2010, Observatoire de la Jeunesse. Il est néanmoins trop tôt pour savoir si c'est une tendance durable ou un mouvement conjoncturel. Les très forts taux d'abstention des jeunes aux élections récentes suggèrent que ce regain d'intérêt a une portée limitée. L'ouvrage d'Anne Muxel, *Avoir 20 ans en politique*, Seuil, 2010, donne une présentation détaillée de l'engagement politique des jeunes en France.
 2. Galland, O., Roudet, B., (dir.), *Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, La Découverte, 2005.
 3. 66 % des Français déclarent qu'ils ont manifesté ou qu'ils sont prêts à s'investir dans de telles actions, alors que ce chiffre est de 54 % hors de nos frontières ; 80 % des jeunes Français ont déjà manifesté ou sont prêts à le faire contre 59 % des jeunes dans les autres pays.
 4. Grunberg, G., Muxel, A., « La dynamique des générations », dans Grunberg, G., Mayer, N., Niderman, P. M. (dir.), *La démocratie à l'épreuve : une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Presses de Sciences-Po, Collection académique, Paris, 2002, pp. 135-170.
 5. Voir Cicchelli, V., Galland, O., Maillard (de), J., Misset, S., *Enquête sur les violences*

urbaines, comprendre les émeutes de novembre 2005 – L'exemple d'Aulnay-sous-bois, Collection « Rapports et documents du CAS (Centre d'analyse stratégique) » n° 4, 2006.

6. Jugnot, S., « La participation électorale en 2007. La mémoire de 2002 », *Insee Première*, n° 1169, décembre 2007.
7. Anne Muxel parle du « *moratoire électoral des années de jeunesse* » dans *L'expérience politique des jeunes*, Presses de Sciences-Po, 2001.
8. Baromètre politique des Français, *op. cit.*

Les jeunes et la politique : défense d'entrer

Georges Ginesta, soixante-neuf ans, est député (UMP) de la cinquième circonscription du Var, maire de Saint-Raphaël et président de la Communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël. Pierre Cohen, soixante et un ans, est député (PS) de la troisième circonscription de Haute-Garonne, maire de Toulouse et président de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse. François Sauvadet, cinquante-huit ans, est député (Nouveau Centre) de la quatrième circonscription de la Côte-d'Or, adjoint au maire de Vitteaux, président du Conseil général de la Côte-d'Or, membre du Conseil régional de Bourgogne et président de la Communauté de communes du canton de Vitteaux. Jean-Marc Ayrault, 61 ans, est député (PS) de la troisième circonscription de Loire-Atlantique, maire de Nantes et président de la Communauté urbaine de Nantes Métropole. Jean-Marie Roland, soixante et un ans, est député (UMP) de la deuxième circonscription de l'Yonne, membre du Conseil municipal de Vermenton, membre du Conseil général de l'Yonne, membre de la Communauté de communes entre Cure et Yonne. Kléber Mesquida, soixante-six ans, est député (PS) de la cinquième circonscription de l'Hérault, maire de Saint-Pons-de-Thomières, vice-président du Conseil général de l'Hérault, et président de la Communauté de communes du Pays Saint-Ponais. Enfin, François Goulard, cinquante-huit ans, est député (UMP) de la première circonscription du Morbihan, président du Conseil général (Morbihan) et président de la Communauté d'agglomération du Pays de Vannes.

Ces quelques députés d'horizons politiques différents partagent au moins deux caractéristiques : un âge mûr et le cumul de plusieurs mandats. Ce n'est pas un hasard. La moyenne d'âge de nos députés est particulièrement élevée et les jeunes sont quasi absents de la représentation politique. Certes, dans tous les pays, les jeunes détiennent moins fréquemment une fonction électorale que leurs aînés. Cependant, l'ampleur de ce phénomène est exceptionnelle en France et résulte en grande partie de la conséquence d'une de nos « exceptions » : le droit de cumuler plusieurs mandats. Cette pratique favorise l'exclusion des jeunes.

L'âge de nos élus : plus élevé qu'ailleurs

En France, que ce soit à l'échelon local ou national, les détenteurs d'un mandat électif sont âgés et surtout plus âgés que dans des pays comparables.

Gabriel Arnoux a examiné dans le détail la pyramide des âges des parlementaires dans cinq pays européens¹ : l'Allemagne, la France, la Slovaquie, l'Espagne et la Suède. Son constat est sans appel : en France, députés et sénateurs sont nettement plus âgés qu'ailleurs. En 2007, date de la dernière législature, l'âge moyen des parlementaires était en France de cinquante-sept ans et demi. En début de législature, il est approximativement de huit ans de moins dans les quatre autres pays étudiés.

Encore ne s'agit-il que de moyennes. Une analyse plus fine révèle que la France se singularise par une surreprésentation des élus de plus de soixante ans. Ils composaient près de 35 % de l'Assemblée nationale en 2007. Dans cette catégorie d'âge, ils sont trois fois moins nombreux dans les autres pays. Environ 6 % des députés français ont plus de soixante-dix ans, alors que cette catégorie est quasi inexistante dans les quatre autres pays étudiés. Les députés de moins de quarante ans ne représentent que 3 % de l'Assemblée nationale en France, contre 17 % en moyenne dans les autres pays. Quant aux députés de moins de trente ans, il n'y en a tout simplement pas chez nous, alors qu'ils sont présents dans les quatre autres pays. Ces différences changent profondément la physionomie de notre parlement : nous avons plus de douze députés de plus de soixante ans pour un député de moins de quarante ans alors que, inversement, en Suède, il y a un peu plus de trois députés de moins de quarante ans pour un député de plus de soixante ans.

La pyramide des âges de nos parlementaires doit être inscrite en bonne place dans la liste des exceptions françaises. Comment en sommes-nous arrivés là ? Des circonstances historiques exceptionnelles peuvent rajeunir brusquement la représentation nationale, mais, une fois la nouvelle génération des parlementaires installée, le processus de vieillissement reprend inexorablement son cours². À la suite de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la république en 1981, la « vague rose » a fait entrer bon nombre de nouveaux députés à l'Assemblée nationale. On comptait alors un député de moins de quarante ans pour un député de plus de soixante ans. Pourtant, les élections qui ont suivi ont vu le poids des plus de soixante ans augmenter quasi continûment, aux dépens de ceux de moins de quarante, pour atteindre aujourd'hui le rapport de douze pour un. Une fois en place, le personnel politique se renouvelle peu, Abel François et Emiliano Grossman ont calculé que, depuis 1958, un député faisait en moyenne à peu près trois mandats³. En France, il peut arriver d'entrer tôt en politique (c'est plutôt rare), mais on en sort très fréquemment tard.

Sans surprise, le Sénat est globalement plus vieux que la moyenne du corps de ses électeurs. En 2008, après le dernier renouvellement par tiers, l'âge moyen d'un sénateur atteignait soixante-deux ans. Il était de soixante-quatre ans, juste avant le renouvellement. Sur trois cent quarante-trois sénateurs, seuls trois ont moins de quarante et un ans et vingt-huit moins de cinquante ans !⁴

L'âge des élus des collectivités territoriales, que ce soit au niveau régional, départemental ou communal est aussi très élevé⁵. Pour les élus de moins de quarante ans, les collectivités territoriales se distinguent à peine de l'Assemblée nationale. Les conseillers régionaux sont globalement plus jeunes que les conseillers généraux et les maires. L'âge moyen d'un conseiller régional s'élève à cinquante ans, tandis que l'âge moyen d'un conseiller général et d'un maire s'élève respectivement à cinquante-quatre et cinquante-six ans. Le très relatif jeunisme des assemblées régionales s'explique par le moindre intérêt en termes d'implantation locale qu'offre un mandat de conseiller

régional. Seule la présidence d'une région est réellement convoitée.

Le grand âge de nos élus et, corrélativement, la faible place faite aux jeunes à tous les échelons de la vie politique s'explique principalement par la possibilité de cumuler plusieurs mandats.

Le cumul des mandats : une barrière à l'entrée massive et efficace

Comme son nom l'indique, cumuler des mandats signifie détenir plusieurs mandats électifs, que ce soit à l'échelon local ou national. En France, pour s'en tenir à l'essentiel, il est possible de cumuler un mandat national et un mandat local⁶. Un député ou un sénateur peut donc aussi être conseiller régional (élu à une assemblée de région), conseiller général (élu à l'assemblée d'un département) ou conseiller municipal (élu à une assemblée communale). Cette pratique a beaucoup de succès auprès de nos élus, puisque 85 % des députés et 72 % des sénateurs cumulent leur mandat national avec un mandat local.

Le poids du pouvoir local

Tous les mandats locaux n'ont pas la même importance. Être membre du conseil municipal d'une commune d'une centaine d'habitants n'a pas grand-chose à voir avec une fonction exécutive dans une grande ville, une communauté de communes, une région ou un département. Au niveau communal, c'est le maire et ses adjoints qui exercent des fonctions exécutives. Au niveau du conseil général ou de l'assemblée de région, c'est le président et ses vice-présidents qui possèdent ces prérogatives. Or, parmi les quatre cent quatre-vingt-sept députés exerçant un mandat local, rares sont ceux qui se contentent d'assister aux délibérations de leurs collectivités territoriales sans exercer un mandat exécutif : 62 % des députés cumulant exercent une fonction exécutive au niveau communal. Les sénateurs sont aussi massivement présents dans l'exécutif des assemblées départementales et régionales, puisqu'au total cent trois parlementaires participent à la direction des cent conseils généraux présents sur le territoire national, et vingt-quatre à celles des vingt-six conseils régionaux.

Le pouvoir local s'exerce aussi, et de plus en plus, à travers des structures regroupant plusieurs communes qui ont décidé de développer de concert certaines de leurs compétences comme les transports, l'environnement ou l'aménagement du territoire. L'ensemble de ces « établissements publics de coopération intercommunale » (EPCI)⁷ gérait en 2009 plus de 41 milliards d'euros, ce qui représente une fois et demie le budget total de toutes les régions de France. Les mandats exécutifs au sein d'un EPCI, à savoir la présidence ou une vice-présidence, ont donc acquis une importance considérable. Or, la loi n'interdit pas de cumuler des mandats électifs avec des fonctions

exécutives dans des EPCI, sous prétexte que ces derniers ne sont pas élus aux suffrages universels directs. Ainsi, Georges Ginesta peut être député de la cinquième circonscription du Var, maire de Saint-Raphaël et président de la Communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël ; Pierre Cohen peut être député de la troisième circonscription de Haute-Garonne, maire de Toulouse et président de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. Ces exemples sont loin d'être isolés, puisque, députés et sénateurs confondus, ils sont cent soixante-seize à posséder un mandat de président ou de vice-président d'un EPCI. La multiplication des structures n'a fait que décupler les possibilités de cumuler les mandats.

Des effets dévastateurs

Les effets délétères du cumul des mandats sur notre démocratie ont été maintes fois décrits⁸ : absentéisme parlementaire, primauté du localisme sur l'intérêt national, faible résistance des élus aux groupes de pression, pouvoir transféré de fait aux fonctionnaires ou aux technocrates, etc. Cependant, il n'a pas été suffisamment souligné que le cumul des mandats érigeait la plus puissante barrière à l'entrée des jeunes dans les fonctions électives. La possibilité d'être, par exemple, à la fois député, maire, président d'un ou de plusieurs syndicats intercommunaux et, accessoirement, de percevoir les indemnités qui y sont attachées, bloque très efficacement la concurrence que pourraient exercer les nouveaux entrants en politique. Le cumul des mandats limite simplement, mais fortement le nombre de places disponibles dans la vie politique. Il donne un pouvoir démesuré à ceux qui sont déjà dans la place, les *insiders* plus âgés, au détriment de ceux qui voudraient y entrer, les *outsiders* plus jeunes. Pour faire « carrière » en politique, il faut le plus souvent avoir été repéré par la personnalité locale dominante, et « cumularde », puis rester longtemps dans son sillage en espérant être un jour désigné comme le successeur.

Le cumul des mandats est une exception française et il explique en grande partie la moyenne d'âge plus élevée de nos représentants, comparée à celle des démocraties qui nous entourent. Le député socialiste du Tarn Jacques Valax rappelle dans son rapport sur le cumul des mandats⁹ que dans un grand nombre de pays, comme la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, c'est la pratique qui interdit dans les faits le cumul entre exécutif local et mandat parlementaire. L'Italie frappe d'inéligibilité au Parlement les conseillers régionaux, les présidents des assemblées provinciales et les maires de villes de plus de vingt mille habitants. En Allemagne, la plupart des assemblées des *Länder* plafonnent, voire suspendent les indemnités versées à leurs membres en cas de cumul. Outre les dispositions législatives, c'est souvent la culture d'un pays qui rend peu concevable le cumul de plusieurs mandats – c'est le cas de l'Angleterre par exemple. Le résultat est qu'il n'y a que 10 % de députés cumulards en Allemagne, 16 % en Italie, 13 % en Angleterre, 15 % en Espagne et 15 % en Belgique et... 85 % en France. Il faut noter aussi, qu'en France,

hormis la fonction présidentielle, il n'y a aucune limite au nombre de mandats successifs auxquels peut prétendre une même personne. Le cumul des mandats peut ainsi s'exercer dans l'espace et dans le temps.

Quelles solutions adopter ?

Pour ouvrir l'exercice d'un mandat électif aux jeunes, il n'est nul besoin d'une politique de quotas. Le dernier projet de loi organique voté par l'Assemblée nationale, qui envisage de porter l'âge d'éligibilité des députés à dix-huit ans au lieu de vingt-trois ans actuellement, n'est qu'un gadget sans conséquence pratique puisqu'il n'y a aucun député élu de moins de trente ans et, ceux qui accèdent à la députation en ayant un peu moins de quarante ans, font figure d'animaux exotiques. Le Sénat, où ce sont les moins de cinquante ans qui font figure d'exception, s'est aussi prononcé positivement sur ce texte, en y ajoutant la proposition d'abaisser l'âge pour devenir sénateur de trente à vingt-quatre ans !

Plutôt que ces « mesures d'âge » qui confinent au grotesque, il faut restreindre très significativement les possibilités de cumul des mandats. Cela ouvrirait mécaniquement la vie politique à la concurrence et rajeunirait du même coup notre personnel politique. Cette proposition figurait dans le *Livre Vert* issu des travaux de la Commission sur la politique de la jeunesse, en 2009. Plus précisément, la proposition 51 recommandait une limitation du cumul des mandats dans le temps et dans les fonctions exercées : deux mandats consécutifs, un mandat unique pour les parlementaires, les présidents des conseils régionaux et les maires des grandes villes. Elle recommandait aussi d'instaurer un statut de l' élu politique (mais aussi syndical et associatif) qui offrirait plus de garanties à son titulaire, qui, du même coup, pourrait être moins tenté de cumuler les mandats¹⁰. Jusqu'à aujourd'hui, aucune suite n'a été donnée à cette proposition¹¹.

-
1. Arnoux, G., « L'Assemblée nationale est-elle trop âgée ? », *Horizons stratégiques*, n° 4, 2007/2, pp. 130-137.
 2. Chauvel, L., *L'âge de l'Assemblée (1946-2007)*, La Vie des idées, 2007 (www.laviedesidees.fr/L-age-de-l-Assemblee-1946-2007,81.html).
 3. François, A., Grossman, E., *Qui sont les députés français de la V^e République ?*, La Vie des Idées, 21 janvier 2011 (<http://www.laviedesidees.fr/>).
 4. Ces chiffres sont disponibles sur le site du Sénat à l'adresse www.senat.fr/senateurs/elections/2008/senatoriales2008/d/composition_par_age_sen
 5. Ainsi, les moins de quarante ans ne représentent que 3,8 % des maires, 4,2 % des conseillers généraux et 7,9 % des conseillers régionaux. Pour plus de détails, voir *Les collectivités locales en chiffre 2010*, chapitre 7-1, p. 97. Ce document est

disponible à l'adresse :
www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/collectivites_locale/

6. D'autres cumuls sont interdits. Ainsi, personne ne peut être à la fois député et sénateur, ni parlementaire français et parlementaire européen. En revanche, il est possible d'être membre du gouvernement et d'exercer un mandat local. Dans le gouvernement actuel, c'est le cas de Philippe Richert qui est simultanément ministre chargé des Collectivités territoriales et président du Conseil régional d'Alsace. C'est aussi le cas d'Alain Juppé, qui est ministre des Affaires étrangères et maire de Bordeaux. La liste complète des incompatibilités est disponible sur le site <http://www.politiquemania.com/>.
7. Certains EPCI ont leur fiscalité propre sous forme de taxes additionnelles à la fiscalité communale. Il s'agit en particulier des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles. D'autres EPCI n'ont pas de fiscalité propre, leurs ressources proviennent des versements effectués par les communes participantes. Ces types d'EPCI sont regroupés sous le vocable de « syndicats intercommunaux ». Ainsi, il existe un peu partout en France, des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des ordures ménagères, des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et des syndicats intercommunaux à vocation scolaire. Plusieurs domaines de compétence peuvent être regroupés au sein d'un SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples).
8. Voir les études de Michaël Cheylan et Philippe Manière, « Député, un job à temps plein », Briefing paper, Institut Montaigne, décembre 2006, disponible à www.institutmontaigne.org ; d'Yves Mény, « Des mœurs irréformables ? », *Pouvoirs*, n° 126, pp. 37-45, 2008 ; et le livre de Stéphane Cadiou, *Le pouvoir local en France*, PUG, 2009. Il convient aussi de souligner que le cumul des mandats s'avère très efficace pour celui qui en profite. Laurent Bach, dans une passionnante étude intitulée « Faut-il interdire le cumul des mandats ? », disponible à l'adresse www.jourdan.ens.fr/~lbach/documents/Cumul_Bach.pdf, a montré que les députés qui disposaient des mandats locaux les plus importants assistaient à un tiers de réunions de commission parlementaire en moins que les autres.
9. *Op. cit.*, disponible sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r2844.asp.
10. Voir *Commission sur la politique de la jeunesse, Livre Vert*, La Documentation française, 2009, disponible à l'adresse <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000308/0000.pdf>.
11. De nombreux parlementaires admettent « intellectuellement » qu'il convient de mettre un terme au cumul des mandats, mais ils reculent souvent, dès lors qu'il s'agit de le mettre en pratique. Ainsi, une tentative récente, portée par le député

socialiste du Tarn, Jacques Valax, a échoué. Sa proposition de loi prévoyait qu'un député ou un sénateur pourrait continuer à exercer un mandat local, mais sans fonction exécutive à la tête d'une collectivité territoriale *ou* d'un établissement public de coopération intercommunal. Elle a été rejetée en première lecture, le 19 octobre 2010, et le texte a été renvoyé en commission au Sénat.

Le poids de la famille

Aujourd'hui, en France, un jeune dont le père est ouvrier ou employé a deux chances sur dix d'obtenir un bac général, contre six chances sur dix si son père est cadre ou technicien. Ces différences sont encore plus marquées pour les diplômés du supérieur, surtout pour les plus prestigieux¹. La France n'est pas une exception. Dans tous les pays, l'accès aux études, à l'emploi et à l'autonomie dépend fortement de l'origine familiale. Néanmoins, contrairement à ce qui est souvent affirmé, les inégalités d'accès aux études ne s'accroissent pas. Elles ont plutôt tendance à diminuer depuis un siècle, aussi bien en France que dans plusieurs pays européens². La progression de l'enseignement gratuit obligatoire et l'amélioration des conditions de vie des enfants issus de milieux les plus défavorisés ont accru l'égalité des chances. Il n'en reste pas moins que les chances ne sont toujours pas vraiment les mêmes, en France comme ailleurs. Ces inégalités ont des répercussions bien au-delà de la réussite scolaire. Les jeunes issus de milieux sociaux favorisés sont aussi en meilleure santé, leur espérance de vie est plus grande, ils sont moins souvent délinquants, au chômage ou occupant un emploi instable, ils perçoivent des salaires plus élevés et sont, au total, plus heureux.

Les capacités se reproduisent dès le plus jeune âge

La reproduction des inégalités dont les jeunes sont les premières victimes s'observe partout. Elle semble inexorable. Pourtant, des recherches récentes indiquent qu'il est possible de l'atténuer significativement. Pour suivre le cheminement de ces recherches, il faut commencer par mettre à nu les mécanismes qui permettent aux inégalités de se reproduire... ce qui oblige à accepter des conclusions parfois dérangeantes.

Les capacités individuelles

Tout d'abord, il faut se résoudre à reconnaître que la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale sont très corrélées aux *capacités individuelles*³. Ces capacités sont d'ordre cognitif et non cognitif. Les premières sont mesurées par des tests de quotient intellectuel. Les secondes par des tests psychologiques qui évaluent les traits de personnalité tels que l'ouverture à l'expérience, le caractère consciencieux, l'extraversion, la capacité à coopérer et la stabilité émotionnelle. Ce que nous apprennent les recherches récentes est que si les jeunes de milieux favorisés réussissent mieux que les autres, c'est parce qu'ils ont, en moyenne, à l'âge de seize ans, des capacités différentes. Cela ne veut pas dire que ces capacités sont innées, mais bien qu'en moyenne, les jeunes issus de milieux moins favorisés possèdent, à l'adolescence, des capacités différentes de celles de jeunes issus de milieux plus favorisés.

Ce constat est déplaisant. Il signifie que l'inégalité des chances a des racines profondes. Les jeunes sont confrontés à des expériences, voire à des traumatismes, qui

dépendent de leur milieu social et les inégalités aux-quelles ils sont confrontés ne se limitent pas au fait que des parents plus diplômés ou plus fortunés ont plus d'informations et plus de contacts pour aiguiller leur progéniture vers de bons diplômes et de bons emplois. Certes, ce phénomène existe et chacun peut l'observer, mais il est marginal. C'est dans l'*inégalité des capacités* que réside la source du mal. Or, cette inégalité est en grande partie établie dès le plus jeune âge. Pour l'essentiel, elle est produite par les différences entre les milieux familiaux.

En particulier, le caractère « consciencieux », qui mesure la capacité à contrôler, réguler et diriger les impulsions, constitue la dimension de la personnalité la plus fortement associée à la réussite scolaire et professionnelle. Cette dimension est même plus fortement associée à la réussite scolaire que l'« intelligence », mesurée par les tests de quotient intellectuel. Le caractère consciencieux prédit les notes obtenues en premier cycle universitaire tout autant que la réussite aux tests d'admission dans l'enseignement supérieur.

L'environnement

Les capacités non cognitives ne sont pas seulement associées à la réussite scolaire et professionnelle. Ainsi, le caractère consciencieux, l'ouverture à l'expérience et la stabilité émotionnelle conduisent à de meilleurs états de santé et à de plus longues espérances de vie, notamment parce que les personnes dotées de ces traits pratiquent plus fréquemment des exercices physiques et fument moins souvent à l'âge de dix-huit ans. Les personnes dotées de capacités plus consciencieuses sont aussi moins souvent délinquantes.

Capacités cognitives et non-cognitives ne sont pas indépendantes et évoluent tout au long de la vie, mais, dans de nombreuses dimensions, cette évolution s'arrête, passé un certain âge. L'environnement qui entoure un individu joue alors un rôle décisif. Par exemple, un enfant de moins de dix ans peut apprendre une langue étrangère et la parler facilement sans accent, alors que cet objectif est pratiquement impossible à atteindre lorsque la langue est apprise à l'âge adulte⁴. Un enfant né avec une cataracte recouvre la vue s'il est opéré avant son premier anniversaire, mais reste aveugle si l'opération est plus tardive. Chaque capacité a une malléabilité qui lui est propre. Ainsi, les capacités cognitives mesurées par les résultats aux tests de quotient intellectuel sont peu sensibles à l'environnement à partir de l'âge de dix ans. En revanche, les capacités non cognitives sont encore significativement affectées par l'environnement pour les jeunes adultes vers l'âge de vingt ans⁵.

L'environnement durant les premières années de la vie exerce une influence prépondérante sur les capacités d'un individu par un effet boule de neige. Une amélioration des capacités aux plus jeunes âges augmente les capacités futures. C'est l'inverse qui se produit si les capacités se détériorent aux plus jeunes âges. Par exemple,

la détérioration du caractère consciencieux risque de favoriser l'entrée dans un cercle vicieux : une moindre volonté d'apprendre qui se traduit par un plus faible investissement dans l'apprentissage sous toutes ses formes peut donner le sentiment d'une moindre capacité cognitive et conduire à une perte de confiance en soi et donc à une baisse de la capacité à apprendre. C'est surtout pour cette raison qu'il est très difficile d'améliorer la formation des jeunes adultes ayant connu l'échec scolaire très jeune : il ne faut pas seulement leur apporter des connaissances nouvelles, il faut aussi leur apprendre à apprendre et trouver les moyens de les convaincre qu'il est possible et utile d'apprendre⁶.

L'hérédité

On voit donc pourquoi l'environnement familial exerce une influence considérable sur l'ensemble des capacités des jeunes, et par conséquent sur leur insertion dans la société. Cependant, l'influence de la famille s'exerce aussi par le patrimoine héréditaire. Les influences relatives de l'hérédité et de l'environnement sont mises en évidence par des études qui suivent les membres de fratries placés aléatoirement hors de leur famille d'origine. Il semblerait que l'hérédité compte à peu près pour moitié dans l'explication des capacités cognitives comme non-cognitives ; l'autre moitié pouvant être attribuée à l'environnement de l'enfant, dont une grande partie est familiale⁷. De nombreux éléments indiquent que le milieu familial détermine en profondeur le développement des capacités des enfants et des adolescents. Ainsi, le redoublement à l'école primaire diminue significativement avec le revenu et le niveau de diplôme des parents et des grands-parents⁸. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que les contraintes financières liées au coût de l'éducation primaire soient la cause de l'échec relatif des enfants issus de milieux défavorisés. L'enseignement primaire est gratuit et, pour les familles modestes, son coût résiduel, comprenant notamment les fournitures scolaires ou encore le cas échéant les frais de transport, est très largement pris en charge par la collectivité. Les contraintes financières, tout comme l'éducation des parents, agissent principalement sur la *qualité* de l'environnement des enfants *en dehors* du milieu scolaire.

Une étude de Dominique Goux et d'Éric Maurin est à cet égard très instructive⁹. Ces auteurs ont constaté que les adolescents de quinze ans partageant leur chambre avec au moins un frère ou une sœur redoublent nettement plus que les adolescents du même âge disposant d'une chambre pour eux seuls. Bien sûr, les adolescents qui partagent leur chambre vivent majoritairement dans des milieux peu fortunés. Le constat précédent peut donc simplement signifier que les adolescents dont les parents ont de faibles revenus réussissent moins bien à l'école. Goux et Maurin nous donnent néanmoins une interprétation nettement plus riche grâce à une démarche astucieuse. En premier lieu, ils trouvent que les adolescents dont les parents ont eu des enfants de même sexe partagent plus souvent leur chambre. Ils montrent aussi que ces adolescents redoublent plus que

leurs homologues dont les parents ont eu des enfants de sexes différents. Pour un même niveau de revenu, la moindre réussite scolaire des adolescents dont les parents ont eu des enfants du même sexe peut donc être entièrement attribuée à l'espace vital plus restreint dont ils disposent. Plus généralement, la réussite scolaire est intimement liée au confort psychologique et sanitaire des enfants. Le revenu des parents et leur niveau d'éducation font partie des facteurs influençant ce confort. La reproduction sociale est donc en grande partie le résultat de ce qui se passe dans la famille dans la prime enfance et dans l'adolescence.

L'importance du soutien familial

L'impact de l'origine familiale, notamment en matière de diplôme, sur le développement des capacités, pourrait en principe être compensé à partir de l'adolescence par un soutien psychologique ou financier de la part des parents. Ces derniers pourraient également mettre à profit leurs éventuels réseaux de relations pour aider leurs enfants à accéder à des formations ou à des emplois, ou simplement à trouver les bonnes informations. Ce type d'aides revêt d'ailleurs plus d'importance aujourd'hui, où la transition vers le statut adulte est plus longue et plus incertaine. Malheureusement, il n'en est rien, car les parents n'ayant pas fait d'études n'ont aucun de ces moyens à leur disposition. Les inégalités dans les capacités initiales sont ainsi renforcées.

Des enquêtes récentes apportent des renseignements précieux sur le rôle joué par le soutien familial. Il est désormais bien établi que les étudiants possèdent un net avantage dans ce domaine relativement aux jeunes du même âge ne faisant pas d'études¹⁰. Les étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents – soit les deux tiers des étudiants – bénéficient d'aides matérielles fréquentes et importantes de leur part. Par exemple, les trois quarts des étudiants ne vivant plus chez leurs parents sont aidés pour payer tout ou partie de leur loyer par leur famille¹¹. Ceux qui ne disposent pas de cet atout sont souvent contraints de demeurer chez leurs parents, ce qui est fréquemment le cas des garçons non diplômés¹² (une partie des filles de même niveau renonce à travailler et forme un couple). On l'aura compris, il ne s'agit pas de « Tanguy », mais de jeunes qui, pour la plupart, vivent une prolongation *forcée* de la cohabitation familiale due à leur situation d'emploi ou à la faiblesse de leurs ressources. Au contraire, les étudiants accèdent plus facilement à une première autonomie résidentielle, ce qui est une situation totalement inversée par rapport aux années d'après-guerre.

Les aides des parents ne se limitent pas au logement. Les jeunes ayant au moins le baccalauréat reçoivent trois fois plus souvent de l'argent d'un ascendant que les jeunes ayant un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat¹³ (25 % contre 8,5 %) ; et cela pour un montant moyen deux fois plus élevé¹⁴. Globalement, les jeunes diplômés ressentent trois fois moins souvent de difficultés financières que les non-diplômés. Les aides familiales que reçoivent les premiers, plus fréquentes et d'un montant plus élevé,

forment un élément d'explication important de cette réalité.

Il est crucial de pouvoir compter sur un soutien psychologique en cas de difficultés. Dans ce domaine aussi, il ressort que les jeunes non diplômés ont le sentiment d'être moins soutenus par leur entourage que leurs homologues diplômés¹⁵. La plupart des jeunes disent pouvoir s'appuyer sur certaines personnes en cas de problèmes, mais les jeunes non diplômés le font nettement moins souvent (69 %) que les diplômés (86 %). Deux fois plus de jeunes non diplômés que de diplômés ont le sentiment d'être exclus par les autres – 15 % contre 8 % pour les titulaires du bac ou d'un diplôme plus élevé. Une forte proportion des jeunes sans diplôme (31 %) dit « éprouver un sentiment général de vide », alors que seuls 16 % des jeunes ayant au moins le bac partagent ce ressenti¹⁶. Ce sentiment d'isolement des jeunes non diplômés est largement confirmé par des mesures plus objectives. Ainsi, les jeunes non diplômés sont 43 % à déclarer ne pas avoir parlé à quelqu'un de leur moral ou de leur vie privée au cours de l'année écoulée, contre seulement 16 % des jeunes titulaires d'un diplôme au moins égal au baccalauréat. Cet isolement plus marqué est d'abord d'ordre familial (parents, beaux-parents et grands-parents).

Lutter de manière active contre l'inégalité des chances

Les constats précédents suggèrent deux pistes pour réduire l'inégalité des chances à laquelle les jeunes sont confrontés. Tout d'abord, il faut intervenir dès le plus jeune âge sur les capacités cognitives et non cognitives ; c'est à ce moment qu'elles sont le plus malléables et qu'elles ont un maximum d'impact sur le développement futur. À l'adolescence, il est souvent trop tard. Les capacités des jeunes adolescents marqués par des parcours familiaux chaotiques sont plus difficiles à faire évoluer. Pour ces derniers, par ailleurs peu aidés par leurs familles, seules des actions adaptées, et souvent coûteuses peuvent avoir des effets significatifs.

Le Perry Preschool Project

L'efficacité des programmes ciblés sur des jeunes enfants issus de milieux défavorisés est bien illustrée par le *Perry Preschool Project*, qui est une expérience emblématique mise en place dans l'État du Michigan depuis 1962¹⁷. Le but de ce programme est de développer les capacités intellectuelles et de favoriser la socialisation. Il est destiné à des enfants âgés de trois à quatre ans. Ces derniers bénéficient d'un encadrement préscolaire quotidien de deux heures et demie du lundi au vendredi inclus, dispensé dans des groupes de petits effectifs (un adulte pour six enfants) et durant deux années. Les intervenants ont des entretiens hebdomadaires d'une heure et demie avec les parents durant cette période, et ces derniers se retrouvent par petits groupes tous les mois.

Les effets du *Perry Preschool Project* ont été évalués grâce à une expérience

impliquant cent vingt-trois enfants afro-américains issus de milieux défavorisés et possédant un quotient intellectuel faible (entre soixante-dix et quatre-vingt-cinq). Parmi les cent vingt-trois enfants, cinquante-huit ont bénéficié du programme et soixante-cinq ont été affectés à un groupe témoin qui n'en a pas bénéficié. Les enfants participant à l'expérience sont suivis à intervalles réguliers¹⁸. Ceux qui ont bénéficié du programme n'ont pas amélioré leurs performances aux tests de quotient intellectuel. En revanche, ils ont obtenu de meilleurs résultats aux tests évaluant les capacités non cognitives, telles que la motivation et l'autodiscipline. Ils ont aussi fait des études plus longues, ont été moins souvent au chômage, ont obtenu des salaires plus élevés et ont été moins souvent délinquants. Le succès du *Perry Preschool Project* est dû à quelques caractéristiques de tous les programmes ayant fait la preuve de leur efficacité. Tout d'abord, il est étroitement ciblé et son budget est élevé : le coût annuel par participant est plus de trois fois plus important que celui chiffré pour un enfant en école primaire en France.¹⁹ En second lieu, le *Perry Preschool Project* aide les enfants en s'appuyant sur leur milieu familial. La participation des parents est une des clés de la réussite.

Les *Job Corps*

Pour les adolescents ou les jeunes adultes qui ont décroché du système scolaire, seuls des programmes longs et intensifs peuvent les aider à remettre le pied à l'étrier. C'est ce que démontre le programme américain des *Job Corps*, fondé dans les années 1960 et qui concentre de manière très ciblée et active l'aide en direction des jeunes qui n'ont pas terminé l'enseignement secondaire²⁰. Ce programme a comme spécificité d'offrir un éventail complet de formation en matière d'enseignements de base, d'apprentissage et de compétences non cognitives (activités de socialisation) afin d'acquérir une qualification certifiée et de vraies chances de trouver un emploi à l'issue d'une année entière de prise en charge (plus de mille heures en moyenne). Surtout, les jeunes y sont accueillis dans plus de cent vingt centres qui offrent des possibilités de logement. Ce programme coûte cher, environ 16 000 dollars par participant, mais il « rapporte » environ plus de deux fois plus. Il a en effet été évalué au milieu des années 1990 en comparant l'expérience des jeunes sortis du programme à celle de jeunes ayant les mêmes caractéristiques, mais n'ayant pas pu en bénéficier²¹. Les conclusions sont claires : les participants s'en sortent mieux en matière d'accès à l'emploi et de salaire (+ 12 % en moyenne) dans les quatre années qui suivent la sortie du programme que les non-participants ; leur taux de criminalité est plus faible ; leurs besoins ultérieurs de formation sont réduits. Outre son caractère intensif et ciblé, ce qui fait le succès de cette politique est son mode de management, qui valorise au sein de chaque centre l'obtention de résultats tangibles. En France, ce type de dispositif se développe depuis quelques années, avec le réseau des écoles de la deuxième chance (E2C) et, depuis 2005, l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE). Ces deux réseaux proposent, dans le cadre de programmes d'environ un an, de remettre à niveau les connaissances

des jeunes qui ont décroché de l'école. L'EPIDE a notamment l'avantage d'offrir, à l'instar des *Job Corps*, une solution de logement et d'aborder les aspects non cognitifs. Toutefois, les moyens sont encore largement insuffisants (deux mille deux cents places seulement en EPIDE), les compétences acquises manquent de reconnaissance vis-à-vis des employeurs et, surtout, l'efficacité réelle de ces programmes n'a jamais vraiment été évaluée, ce qui en limite le développement.

-
1. Duru-Bellat, M., Kieffer, A., Reimer, D., « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : le rôle des filières et des spécialités. Une comparaison entre l'Allemagne de l'Ouest et la France », *Économie et Statistique*, n° 433-434, 2010, pp. 3-22.
 2. Breen, R., Luijkx, R., Müller, W., Pollak, R., « Non persistent inequality in educational attainment: Evidence from eight European countries », *American Journal of Sociology*, vol. 114, 2009, pp. 1 475-1 521. Pour la France, voir Thélot, C., Vallet, L.-A., « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, 2000, pp. 3-32.
 3. Voir sur ce point et sur les développements qui suivent la synthèse de Mathilde Almlund, Angela Lee Duckworth, James Heckman et Tim Kautz, « Personality Psychology and Economics », IZA DP, N° 5500, février 2011, en accès libre à www.iza.org.
 4. Pinker, S., *The language instinct: How the mind creates language*. W. Morrow and Co, 1994.
 5. Les neurosciences montrent que le cortex préfrontal, qui gouverne les émotions, est malléable dans cette période de vie. Voir Dahl, R. E., « Adolescent brain development: A period of vulnerabilities and opportunities », dans Dahl, R. E., Spear L. P., (Eds.), *Annals of the New York Academy of Sciences*, New York Academy of Sciences, 2004, pp. 1-22.
 6. Cunha, F., Heckman, J., « The Technology of Skill Formation », *American Economic Review*, 97(2), 2007, pp. 1-47.
 7. Voir Almlund, M., *et al.*, 2011, *op cit.*, ainsi que Bouchard, T. J., Loehlin, J. C., « Genes, Evolution and Personality », *Behavior Genetics* 31(3): 243-273, 2001, Bergen, S. E., Gardner, C. O., Kendler, K. S., « Age-Related Changes in Heritability of Behavioral Phenotypes over adolescence and Young Adulthood: A Meta-Analysis », *Twin Research and Human Genetics* 10(3): 423-433, 2007.
 8. Maurin, É., « The impact of parental income on early schooling transitions. A re-examination using data over three generations », *Journal of Public Economics*, vol. 85, 2002, pp. 301-332.
 9. Goux, D., Maurin, É., « The effect of overcrowded housing on children's

performance at school », *Journal of Public Economics*, vol. 89, pp. 797-819, 2002.

10. Voir par exemple, l'article de Herpin, N., Verger, D., « Les jeunes étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-310, 1997 ; et *INSEE première* n° 826, février 2002, « Les étudiants sont les plus aidés par leur famille ». Voir aussi l'édition 2009 de l'« Enquête sur les conditions de vie des étudiants », qui est une vaste enquête auprès d'un échantillon de plus de trente mille étudiants sur différents aspects de leurs études et de leurs conditions de vie, disponible sur le site www.ove-national.education.fr/.
11. Ces aides représentent en moyenne 55 % du montant de ces dépenses (sans compter les aides au logement).
12. D'après l'Enquête Emploi de l'INSEE, 67 % des garçons actifs de dix-huit à vingt-quatre ans sans diplôme vivent chez leurs parents.
13. Si l'on considère l'origine sociale, les écarts sont du même ordre, d'un à trois, selon qu'on est enfant d'ouvrier (11 %) ou enfant de cadre (35 %).
14. Voir l'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » de l'Ined.
15. *Ibid.*
16. Le sentiment d'isolement des jeunes non diplômés se maintient lorsqu'on contrôle leurs autres caractéristiques économiques. Par exemple, les jeunes chômeurs, ou ceux qui n'exercent qu'un emploi temporaire, ne se distinguent pas par un sentiment d'isolement plus élevé.
17. Voir la présentation de Parks, G., « The High Scope Perry Preschool Project », *Juvenile Justice Bulletin*, octobre 2000, pp. 1-7, US Department of Justice, disponible à l'adresse www.ncjrs.org/pdffiles1/ojjdp/181725.pdf.
18. Les effets du *Perry Preschool Project* ont été souvent analysés. Voir la contribution récente de Heckman, J. J., Moon, S. H., Pinto, R., Savelyev, P. A., Yavitz, A. Q., « The Rate of Return to the Highscope Perry Preschool Program », *Journal of Public Economics*, 94(1-2), 2010, pp. 114-128.
19. Voir le rapport de l'OCDE, « Petite enfance, grands défis », 2007.
20. Ce programme national est financé par l'État fédéral et représente près de 60 % de l'aide en matière d'emploi et de formation en direction des jeunes. Voir www.mathematica-mpr.com/labor/jobcorps.asp.
21. Schochet, P. Z., Burghardt, J., McConnell, S., « Does Job Corps Work? Impact Findings from the National Job Corps Study », *American Economic Review*, novembre 2008, vol. 98, n° 5, pp. 1864-1886.

L'école : au cœur de la machine à trier

« *Le niveau monte, mais les écarts se creusent* », écrivaient en 1989 deux professeurs de sociologie, Christian Baudelot et Roger Establet¹. Depuis lors, le niveau a encore monté mais les écarts se sont encore creusés. Le niveau global d'éducation s'est effectivement amélioré en France, mais guère plus que dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) comparables. La plupart des comparaisons internationales nous situent dans une zone moyenne. En revanche, nous sommes toujours dans le peloton de tête, voire les premiers, pour l'inégalité et l'élitisme que secrète notre système scolaire. Celui-ci ne parvient pas à résorber les inégalités de départ ; plus grave, il les accroît... et de plus en plus. Contrairement à une opinion encore trop souvent répandue, notre école ne manque pas de « moyens ». La France dépense, par élève, dans le secondaire, nettement plus que la Finlande, toujours citée en exemple pour l'excellence de ses résultats dans les enquêtes internationales. La cause profonde réside dans la façon dont est conçue dans notre pays la transmission du savoir. L'école française accueille tout le monde, mais sépare sans discontinuer l'élite du plus grand nombre qu'elle est incapable de faire progresser. L'échec scolaire a des conséquences directes et délétères sur la relation des jeunes à la société française, sur leur confiance dans les institutions républicaines, dont l'école est la première et la plus importante avec laquelle ils entrent en relation.

La fiction égalitaire

Les enquêtes menées tous les trois ans par l'OCDE dans le cadre du « Programme international pour le suivi des acquis des élèves », plus connu sous son acronyme PISA², illustrent bien à quel point notre école est devenue une machine à fabriquer une élite en accroissant les inégalités entre les élèves.

Le poids du milieu familial

La dernière livraison de cette enquête s'intéresse particulièrement à la compréhension de l'écrit. En 2009, dans ce domaine, la France se situait dans la moyenne, très proche de pays comme la Suède, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou le Danemark, mais assez loin des premiers du classement que sont la Corée du Sud, la Finlande et « Shanghai-Chine ». En revanche, la France se caractérisait par un écart significatif entre les scores des meilleurs et des moins bons élèves. Notre proportion de bons élèves est plus forte que la moyenne des pays de l'OCDE, mais nos proportions de mauvais élèves et d'élèves en grande difficulté dépassent aussi la moyenne des pays de l'OCDE. En d'autres termes, la France est un pays moyen, mais plus inégalitaire que les autres. Le creusement des inégalités au cours de la dernière décennie devrait nous inquiéter au plus haut point. Entre 2000 et 2009, la proportion des élèves de quinze ans les moins

performants en compréhension de l'écrit est passée de 15 % à 20 %. Sur la même période, le pourcentage d'élèves les plus performants a légèrement augmenté, passant de 8,5 % à 9,6 %. Par ailleurs, l'écart des performances entre les élèves les plus faibles et les élèves les plus forts s'est accru, du fait principalement d'une baisse des résultats des élèves les plus faibles. L'iniquité du système éducatif français a donc sensiblement augmenté.

Dans le domaine de la culture mathématique, le constat de PISA est analogue. En 2009, la France faisait partie des pays proches de la moyenne, mais également du groupe des pays où les différences entre les élèves les plus performants et les moins performants étaient la plus grande. Comme pour la compréhension de l'écrit, la proportion des élèves les moins performants en culture mathématique a augmenté de façon significative entre 2003 et 2009, passant de 16,6 % à 22,5 %, tandis que les élèves les plus performants conservaient une proportion sensiblement identique en 2009 par rapport à 2003.

L'enquête PISA délivre un message encore plus cruel pour notre pays : le milieu familial explique bien plus qu'ailleurs les performances des élèves, même s'il n'y a pas eu d'évolution significative entre 2000 et 2009, malgré la baisse de performance des élèves les plus faibles. Dans l'ensemble, c'est la conjonction des facteurs liés au milieu familial comme le statut professionnel et le niveau de formation des parents, le nombre de livres à la maison, le patrimoine culturel familial ou encore la langue parlée qui s'avère décisive pour les résultats scolaires. C'est moins le niveau des revenus que le « capital culturel » qui importe. À cet égard, les enfants élevés dans des familles dont l'univers culturel est proche de l'univers scolaire sont particulièrement privilégiés : en 2009, 89,4 % des enfants d'enseignant ont accédé à l'enseignement supérieur, alors qu'ils n'étaient que 31,1 % dans ce cas pour les enfants d'ouvriers non qualifiés³.

Le tri sélectif du primaire

Éric Charbonnier et Sophie Vayssettes résument parfaitement l'impact du milieu social en France sur les performances scolaires⁴. En premier lieu, les programmes valorisent plus qu'ailleurs la culture des catégories socialement favorisées (maîtrise d'un savoir mathématique théorique et de la langue française). En deuxième lieu, à partir du collège, le système très académique défavorise ceux qui peinent à entrer dans le moule, et les évaluations à répétition dévalorisent et contribuent à l'échec des plus faibles. Enfin, le travail demandé hors temps scolaire est important et profite à ceux qui disposent d'un soutien à domicile ou ont les moyens d'accéder à des cours privés.

L'enquête PISA porte sur des élèves de quinze ans. Toutefois, la nature profondément inégalitaire du système éducatif français qu'elle met en évidence est l'aboutissement d'un processus de tri sélectif qui commence dès l'école primaire. Selon le Haut Conseil de l'Éducation, quatre écoliers sur dix sortent du CM2 avec de graves

lacunes en lecture, écriture et calcul et ne parviennent pas à rattraper ce retard avant d'entrer au collège⁵. Bien évidemment, ces écoliers proviennent majoritairement des milieux défavorisés. Ainsi, à la rentrée 2009, sept cent cinquante mille neuf cents élèves sont entrés en sixième, dont 13,9 % avec au moins un an de retard. Cette proportion est déjà ahurissante quand on sait l'inefficacité des redoublements confirmée par toutes les études sur le sujet. Cependant, la proportion des redoublants avant l'entrée en sixième varie fortement selon les catégories socioprofessionnelles : en 2009, ils étaient 21,6 % dans ce cas pour les fils d'ouvriers, 3,9 % pour les fils d'enseignants et 4,9 % pour les fils de cadres⁶. Dans son rapport de 2007, le Haut Conseil de l'Éducation concluait que l'école élémentaire ne parvenait pas à réduire les difficultés repérées au début de la scolarité obligatoire et que ces dernières ne faisaient que s'amplifier au cours de la scolarité ultérieure. Les inégalités précoces s'avèrent cumulatives⁷. Par ailleurs, les dispositifs territoriaux de politique éducative renforcée destinés à les réduire en remédiant aux difficultés des élèves les plus faibles ont un impact limité, voire négatif. Les résultats sont en baisse sensible dans le secteur de l'éducation prioritaire, où le score moyen s'éloigne encore du score des autres établissements, tandis que la part des élèves les plus faibles y fait plus que doubler⁸.

Finalement, une proportion considérable d'élèves – de l'ordre de 20 % – ne maîtrise pas les compétences de base en lecture au terme de la scolarité obligatoire et près d'un jeune sur cinq sort chaque année sans diplôme du secondaire ou avec le seul brevet des collèges. Des statistiques plus récentes issues d'un dispositif de repérage plus systématique des « décrocheurs » mis en place par le ministère de l'Éducation nationale⁹ assombrissent encore plus le tableau. Selon ce comptage, entre juin 2010 et mars 2011, deux cent cinquante-quatre mille jeunes sont sortis du système scolaire sans diplôme et, parmi eux, cent quatre-vingt mille peuvent être considérés comme « perdus de vue », c'est-à-dire non suivis par les missions locales.

La réalité de l'« élitisme républicain » a été parfaitement résumée par Christian Baudelot et Roger Establet : un système éducatif qui fait émerger une petite élite sans se soucier vraiment de ceux qui restent sur le bord de la route, une société qui se pense plus juste et plus égalitaire que beaucoup d'autres, alors qu'elle est restée élitiste et inégalitaire¹⁰. Cette conception française du système éducatif engendre des échecs et accroît les inégalités. Les politiques qui cherchent à les réduire par des moyens compensatoires et des dispositifs ciblés sans remettre en cause les principes du système ont de ce fait peu d'impact, voire un impact négatif. Elles accroissent la stigmatisation dont pâtissent les élèves les plus faibles. Trois applications, au moins, de ces principes expliquent un bilan aussi négatif : une orientation par l'échec, des méthodes pédagogiques qui alimentent la défiance et la toute-puissance du classement.

La faillite de l'orientation¹¹

Si l'on écoute les nombreux jeunes qui échouent à l'école, comme le font par exemple les sociologues dans leurs enquêtes ou les travailleurs sociaux, qu'entend-on ? L'école est vue par eux essentiellement comme une institution qui les rejette, dont l'objectif serait de les mettre à l'écart : c'est le constat que fait Didier Lapeyronnie au terme d'une vaste enquête menée dans les banlieues françaises¹². Il est frappant de constater la récurrence de leur discours critique sur l'orientation. Les propos sont toujours à peu près les mêmes : *On ne m'a pas laissé choisir, on m'a imposé une orientation qui ne me convenait pas, cela m'a ôté toute motivation et m'a conduit, soit à l'abandon, soit à l'échec*. Pour l'essentiel, et surtout pour les jeunes en difficulté, l'orientation à la fin du collège prend la forme d'un processus d'affectation autoritaire (et informatisé) fondé sur les seuls résultats scolaires. Les élèves les plus faibles sont orientés presque systématiquement vers les spécialités les moins demandées où se trouvent des places disponibles, mais qui correspondent très rarement à leurs vœux.

La Cour des comptes souligne à juste titre que cette conception de l'orientation est ressentie par certains comme une élimination et, parfois même, comme une relégation. Dans l'esprit des jeunes, l'expression « être orienté » est comprise le plus souvent comme une affectation dans des filières ne permettant pas d'accéder à des formations supérieures. Un processus d'orientation conçu de la sorte contribue à créer un sentiment d'exclusion¹³.

Un processus d'expérimentation

La jeunesse est une période d'expérimentation. Une double erreur est souvent commise à ce sujet : croire que ce processus d'expérimentation, parce qu'il est lent et itératif, est par essence pathologique et croire qu'il n'est réservé qu'à la partie de la jeunesse la plus favorisée. Il n'est pas pathologique, mais au contraire fonctionnel, parce que la complexification et l'évolution rapide des filières de formation et des métiers rendent en grande partie caduques les processus d'ajustements instantanés. Il n'est pas réservé aux jeunes les plus favorisés, parce que les valeurs d'« individualisation » et de libre choix ont gagné l'ensemble de la jeunesse. Le choix et l'expérimentation font partie de la culture des jeunes d'aujourd'hui et l'école doit en tenir compte dans la conception de son dispositif d'orientation. Celui-ci ne peut pas être ce bref moment d'affectation automatique des élèves à des filières correspondant à leur valeur scolaire supposée. Il doit intégrer l'idée de *tâtonnement*, l'idée de progressivité et donc l'idée qu'une certaine durée est nécessaire pour que les bons ajustements puissent se réaliser.

Quelle orientation ?

La question de l'orientation se pose également pour le choix des études supérieures. Là aussi, on assiste à un véritable gâchis. C'est la sélection par l'abandon qui s'y est instaurée : 20 % des étudiants ayant entrepris des études après le baccalauréat quittent

l'enseignement supérieur sans obtenir aucun diplôme sanctionnant leur passage à ce niveau d'étude. Leurs conditions d'insertion sont très dégradées, puisque 17 % d'entre eux sont au chômage trois ans après leur sortie et seulement la moitié occupe un emploi à durée indéterminée. Cette situation résulte de l'idée selon laquelle le baccalauréat ouvre un droit d'accès inaliénable à toutes les filières de l'enseignement supérieur. Or, les effectifs de jeunes accédant aux études supérieures ont explosé durant la décennie 1985-1995 et ont conduit vers elles de nouvelles catégories d'étudiants maîtrisant mal les réseaux d'informations et dépourvus des réseaux sociaux nécessaires pour bien s'orienter dans ce système touffu et complexe. La liberté d'accès est devenue ainsi une jungle où seuls les jeunes pourvus en « capital social », c'est-à-dire en réseaux de relations et de connaissances, ont des chances de bien s'en sortir. Les autres réduisent leurs ambitions en se dirigeant vers les filières plus sûres de l'enseignement professionnel (les sections de techniciens spécialisés, préparant au BTS) ou s'égarant dans des filières « parkings » de sciences humaines supposées peu exigeantes, mais peu rentables professionnellement.

Par ailleurs, les enquêtes PISA montrent que les pays qui atteignent les plus grandes performances dans les comparaisons internationales sont ceux qui différencient le plus tardivement les parcours scolaires (la Finlande et le Japon par exemple), alors que ceux qui pratiquent une différenciation précoce des parcours obtiennent les plus mauvais résultats. Or, la France se caractérise dès la classe de troisième par une diversification poussée des parcours présentée comme un outil de lutte contre l'échec scolaire. En réalité, tout se passe en définitive comme s'il existait, d'une part, un parcours privilégié pour une moitié des élèves, permettant d'accéder aux études supérieures, et, d'autre part, de multiples parcours empruntés par l'autre moitié des élèves à partir de critères sanctionnant les difficultés scolaires.

La manière d'enseigner n'est pas neutre

Une étude¹⁴ menée en 2011 sur un échantillon de soixante-dix mille élèves, sept mille enseignants et quatre mille écoles dans vingt-trois pays éclaire assez précisément l'influence des méthodes d'enseignement sur le « capital social » transmis aux élèves, en particulier la confiance qu'ils acquièrent pour eux-mêmes et celle qu'ils projettent dans les autres et les institutions. Cette étude exploite le fait que les méthodes d'enseignement diffèrent d'un pays à l'autre et, au sein d'un même pays, d'une école à l'autre. Certaines écoles se caractérisent par un enseignement « vertical » où les professeurs délivrent des cours de type magistral, les élèves prennent des notes, lisent des manuels et les enseignants posent des questions aux élèves. La relation principale se situe donc entre le maître et les élèves. À l'inverse, d'autres écoles mettent l'accent sur un enseignement « horizontal », où les élèves travaillent en groupe, réalisent des projets communs et ce sont plutôt les élèves qui posent les questions aux professeurs.

L'enseignement vertical

L'apport principal de l'étude est de montrer que les méthodes d'enseignement influencent significativement la façon dont les élèves voient la société dans laquelle ils vivent, mais surtout, cette étude indique que cette influence existe *indépendamment* des croyances préexistantes dans la société. En d'autres termes, pour un Finlandais ou un Danois, par exemple, la coopération ou l'estime de soi ne fait pas uniquement partie de la culture de leur pays, elles résultent aussi des méthodes « horizontales » d'enseignement qui y sont pratiquées. *A contrario*, cela signifie que l'individualisme et l'absence de confiance peuvent être combattus en changeant les méthodes éducatives. Voilà un message directement applicable à la France, où la pédagogie « verticale » prévaut.

L'étude met aussi en évidence que les pratiques éducatives n'influencent pas que les croyances des élèves, mais sont aussi reliées à bien d'autres caractéristiques d'une société. Ainsi, l'éducation verticale va de pair avec le sentiment que l'élève ne se sent pas à sa place à l'école. Ce type d'éducation est aussi associé à une faible confiance dans les pouvoirs publics et avec l'idée que les citoyens ne sont pas traités de façon équitable par les autorités. Les méthodes d'éducation verticale sont aussi corrélées à une moindre délégation de l'autorité dans les organisations et à une moindre liberté dans l'organisation du travail. Enfin, il apparaît aussi qu'une forte relation de subordination de l'élève envers les professeurs précède le sentiment de soumission envers l'appareil d'État que développeront plus tard ces élèves devenus adultes.

Le « capital social » d'un individu n'est donc pas uniquement déterminé par le milieu familial ou la culture du pays dans lequel il vit. Il est aussi façonné par les méthodes d'enseignement. Cette conclusion est porteuse d'espoir, car elle signifie que l'on peut améliorer le capital social d'un individu en agissant sur les méthodes éducatives. À ce propos, l'échec de l'introduction d'un « socle commun de compétences » dans notre enseignement est révélateur.

Un socle commun de compétences

Conscientes que le modèle « vertical » de l'école française ne parvenait pas à résorber les inégalités de départ, les autorités publiques ont tenté d'assouplir la toute-puissance de la transmission disciplinaire des savoirs par l'introduction d'un « socle commun de compétences ». Tel était l'objet de la loi du 23 avril 2005 « d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ». Le socle se conçoit comme un ensemble de connaissances, le plus souvent transdisciplinaires, et aussi par l'acquisition de compétences sociales et civiques, ainsi que d'autonomie et d'initiative¹⁵. La mise en place du socle commun avait pour ambition de privilégier le savoir-faire plutôt que le savoir disciplinaire, de donner plus d'autonomie aux établissements, nous rapprochant

ainsi des pratiques des pays aux méthodes d'éducation « horizontales ». Cependant, force est de constater avec le député UMP du Doubs, Jacques Groperrin, chargé d'un rapport d'évaluation sur le sujet¹⁶, que le socle commun n'est pas mis en œuvre, sauf dans un petit nombre d'établissements très motivés. Le principal obstacle réside dans l'organisation rigide de notre enseignement par disciplines, jalouses de leur pré carré. L'Inspection générale de l'Éducation nationale, qui est chargée de contrôler l'activité professionnelle des enseignants, crée un frein particulièrement efficace à l'adoption du socle commun. Le corps des inspecteurs généraux est ainsi réparti en douze groupes disciplinaires et, par conséquent, le contrôle d'un enseignant se fait principalement sur la maîtrise de sa discipline. Chaque discipline se protège par des programmes à rallonge qui ne sont qu'empilement de connaissances et qui réclament toujours plus d'heures d'enseignement. À cet égard, il est intéressant de noter qu'entre sept et quatorze ans, l'élève français a près de 12 % d'heures de cours de plus que la moyenne de ses homologues étrangers. Or, tous les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans les tests des enquêtes PISA ont une durée cumulée d'enseignement plus faible que celle de la France : – 33 % en Finlande, – 29 % en Corée, – 29 % en Suède et – 21 % au Japon¹⁷.

Classer et éliminer

L'école française n'induit pas la culture de la coopération, au contraire, elle induit la culture du classement et de la compétition à outrance. Dans le fond, ce que sait bien faire l'école française, c'est trier et classer. La « constante macabre » qui caractériserait un système de notation très répandu dans notre pays est révélatrice de cette culture du tri et du classement. André Antibii, professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, a mis en évidence que les enseignants semblaient obligés, pour être crédibles, d'afficher un certain pourcentage de mauvaises notes, même dans les classes de bon niveau : une « constante macabre » qu'il évalue à environ un tiers des notes¹⁸. Un « bon prof » ne saurait distribuer que des bonnes notes, il devrait nécessairement afficher une proportion significative de mauvaises notes pour être crédible. Les techniques pour en arriver là sont variées : barème, difficulté des questions ou encore longueur du sujet.

Cette constante macabre enkystée dans notre manière d'évaluer les élèves ne peut qu'entraîner un manque de confiance généralisé et pourrait contribuer à expliquer l'importance, particulièrement forte en France, du milieu social dans les parcours scolaires. Si une évaluation n'est crédible que si elle affiche un certain pourcentage d'échec, de nombreux élèves vont obtenir de « mauvais » résultats scolaires, quels que soient leur travail et leur bonne volonté. Bien évidemment, ces élèves vont majoritairement provenir des milieux défavorisés éloignés des codes et de la culture scolaires¹⁹.

Plus généralement, l'importance des classements dans notre société et le rôle primordial que joue l'école dans ce processus, ont été mis en lumière par des

sociologues comme Philippe d'Iribarne²⁰ ou Marie Duru-Bellat²¹. En France, le diplôme n'est pas conçu comme un investissement en capital humain qui permet de mieux se vendre sur le marché du travail (conception anglo-saxonne). C'est un titre, l'équivalent d'un titre de noblesse, qui confère des droits et ouvre l'accès à une place donnée dans la hiérarchie sociale. Les études sont d'abord conçues comme une échelle stratifiée où le niveau compte plus que le contenu. Et cette échelle est en gros vue comme homothétique à l'échelle de la stratification sociale. Pour les jeunes Français et leur famille, tout se joue donc là : être classé scolairement revient à être classé socialement. Cette conception des études est peut-être à la racine du fatalisme et du pessimisme des jeunes Français.

Cela peut conduire les jeunes Français à une sorte d'hyperconformisme et de résignation, comme si leur sort était écrit à l'avance et qu'ils n'avaient pas les moyens d'orienter le cours de leur vie dans un sens favorable. Une enquête de la Fondation pour l'innovation politique²² l'a montré, les jeunes Français sont les moins nombreux parmi les jeunes des pays occidentaux à penser qu'ils ont une liberté et un contrôle sur leur avenir et à penser que leurs compatriotes peuvent choisir leur propre vie. Dans un pays où ces pensées dominent, ceux qui échouent à l'école sont stigmatisés et se sentent voués à demeurer dans les strates inférieures de la société. La survalorisation scolaire a ainsi pour conséquence, quand elle ne débouche pas sur une pleine réussite académique, d'entamer l'estime de soi et de produire des jeunes frustrés ou résignés.

Enclencher une pédagogie de la réussite

En fin de compte, l'école française n'est pas parvenue à enclencher une pédagogie de la réussite pour tous. À cet égard, l'exemple des pays étrangers est révélateur : ceux qui sont les plus performants sont également ceux qui ont le système le plus équitable et où l'écart entre les élèves est le plus faible. La France se caractérise au contraire plutôt par de faibles performances d'ensemble et une forte iniquité. Remédier à cette situation n'améliorera donc pas seulement le sort des élèves les moins favorisés, mais sera bénéfique pour tous les élèves. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait mettre en œuvre une politique beaucoup plus ambitieuse que celle consistant à compenser les handicaps des élèves les plus faibles par une série de dispositifs limités et ciblés. Ce type de politique n'a pas, jusqu'à présent, donné de résultats convaincants²³. Ce sont les principes mêmes d'un système élitiste fondé sur la prééminence du classement, sur le cloisonnement des disciplines et sur des pédagogies verticales qu'il faut réviser de fond en comble. La lutte contre les inégalités sociales dans l'accès à l'éducation est un objectif majeur, mais ces inégalités sont avant tout la *conséquence* de notre conception de l'éducation. Or, la focalisation du débat sur les inégalités sociales d'accès à l'éducation a eu pour résultat paradoxal de laisser assez largement en jachère la réflexion sur le *contenu* et la *forme* de l'enseignement, considérés comme des invariants influençant marginalement la réussite des élèves²⁴. C'est bien sur ce plan pourtant que

notre pays se doit de faire des progrès décisifs.

-
1. Dans leur livre *Le niveau monte*, Seuil, 1989.
 2. L'évaluation internationale PISA (Programme for International Student Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves de quinze ans dans les trois domaines que sont la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. En 2009, c'est la compréhension de l'écrit qui était au centre de l'évaluation menée dans les soixante-cinq pays ou « économies partenaires », dont les trente-trois pays de l'OCDE. PISA interroge les élèves de quinze ans révolus, c'est-à-dire ceux nés en 1993 pour l'évaluation de 2009 ; c'est la classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient son parcours scolaire et ses projets futurs, poursuite d'étude ou entrée dans la vie active. En France, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième. L'évaluation PISA s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances au sens strict, mais sur leurs capacités à mobiliser et à appliquer celles-ci dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.
 3. « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2010 », p. 143, disponible à l'adresse http://media.education.gouv.fr/file/2010/16/9/RERS_2010_152169.pdf.
 4. On trouvera une analyse très détaillée de la situation de la France pour l'enquête PISA 2009, dans leur publication « Note de présentation (France) PISA 2009 », décembre 2010, OCDE, disponible à l'adresse www.pisa.oecd.org/dataoecd/33/7/46624019.pdf ; l'analyse de l'enquête PISA 2009 faite par le ministère de l'Éducation nationale converge avec celle d'Éric Charbonnier et de Sophie Vayssettes, voir DEPP, « Note d'information », n° 10-24, décembre 2010, « L'évolution des acquis des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit. Premiers résultats de l'évaluation internationale PISA 2009 », disponible à l'adresse http://media.education.gouv.fr/file/2010/99/8/NIMENJVA1024_161998.pdf.
 5. Haut Conseil de l'Éducation, « L'école primaire », bilan des résultats de l'école, 2007, p. 7.
 6. « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2010 », p. 87, *op. cit.*
 7. Sur les performances de l'école primaire, voir le rapport d'avril 2010 réalisé par l'Institut Montaigne, « Vaincre l'échec à l'école primaire ».

8. Voir la note d'information de la DEPP consultable à l'adresse : http://media.education.gouv.fr/file/2010/99/4/NIMENJVA1022_161994.pdf.
9. Il s'agit du Système interministériel d'échanges d'information (SIEI) qui permet, en confrontant les bases des élèves des établissements scolaires et s'appuyant également sur la base des missions locales, de repérer si un jeune ayant quitté un établissement est encore en formation initiale et sinon s'il est suivi par les réseaux des missions locales.
10. Baudelot, C., Establet, R., *L'élitisme républicain*, coll. « La république des idées », Seuil, 2009.
11. On trouvera plus de précisions sur le sujet de l'orientation dans Galland, O., *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?*, Armand Colin, 2009, chapitre 4.
12. Lapeyronnie, D., *Ghetto urbain*, Robert Laffont, 2008.
13. Cour des comptes, « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », Rapport public thématique, p. 131, mai 2010 ; www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_education_nationale_reussite_tous_les_eleves
14. Algan, Y., Cahuc, P., Shleifer, A., « Teaching Practices and Social Capital », miméo, 2011, http://isites.harvard.edu/fs/docs/icb.topic818278.files/teaching_practices_social_capital.pdf
15. Les compétences ou « piliers » du socle commun sont au nombre de sept : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, la maîtrise des principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.
16. Rapport d'information n° 2446, sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 7 avril 2010 (www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2446.pdf).
17. « L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves », *op. cit.*
18. Voir ses ouvrages, *La constante macabre*, Math'Adore, 2003 ; et *Les notes : la fin du cauchemar*, Math'Adore, 2007.
19. André Antibii propose un système d'évaluation fondé sur un « contrat de confiance » où il s'agit de ne pas piéger les élèves et d'instaurer la transparence et un climat de confiance. En substance, l'enseignant donne aux élèves une semaine à l'avance une liste de questions parmi lesquelles se trouvent celles de l'examen. Avec son aide, les élèves travaillent ces questions en demandant toutes les explications qu'ils désirent. Les quatre cinquièmes de l'examen portent alors sur les questions que les élèves auront déjà corrigées en classe. Ainsi, les élèves savent que s'ils travaillent ces

questions, ils réussirent. L'avantage de ce système est de limiter l'échec injuste, celui qui engendre précisément une perte de confiance en soi.

20. *La logique de l'honneur*, Seuil, 1989.
21. *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Seuil, coll. « La république des idées », 2006.
22. *Les jeunes face à leur avenir*, Fondation pour l'innovation politique, 2008.
23. Voir par exemple l'article de Roland Bénabou, Francis Kramarz et Corinne Prost sur l'évaluation des zones d'éducation prioritaires, disponible à l'adresse www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es380a.pdf.
24. Voir à ce sujet le dossier rédigé par Olivier Rey sur la question du *curriculum*, disponible à l'adresse www.inrp.fr/vst/LettreVST/53-avril-2010.php.

Le marché du travail : le tremplin ou la précarité

En France, le fonctionnement du marché du travail, loin de résorber les inégalités produites par le système scolaire, a plutôt tendance à les aggraver. Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays qui nous sont comparables. Quatre raisons, au moins, expliquent cet échec. La première tient à notre conception des contrats de travail qui dresse une barrière trop étanche entre les emplois dits « instables » et les emplois dits « stables ». La deuxième porte sur l'inadéquation de nos politiques d'emplois en direction des jeunes, encore trop cantonnée dans la création d'emplois dans le secteur public qui n'offrent aucune réelle perspective de carrière. La troisième est la faillite, hormis l'alternance, de la formation professionnelle. Ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les jeunes non qualifiés, en profitent le moins. La faiblesse de l'accompagnement forme la quatrième raison. Pour trouver un emploi ou une formation, un jeune sans qualification a besoin d'être suivi et conseillé de façon intensive. De nombreux pays étrangers consacrent des moyens considérables à cette activité. Ce n'est pas notre cas.

Emplois stables, emplois instables : une coupure inefficace et injuste

Le marché du travail français est structuré de manière duale : d'un côté, les titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), protégés par des règles nombreuses et contraignantes, et, de l'autre, le contrat à durée déterminée (CDD), dont le terme et le coût sont connus à l'avance. Cette dualisation s'est renforcée depuis le début des années 1990¹. Aujourd'hui, les CDD représentent plus de 90 % des embauches. Et comme ce sont souvent des emplois de très courte durée qui suivent ces embauches, ils ont tendance à disparaître très rapidement. C'est pourquoi le CDI, qui se poursuit souvent sur plusieurs années, reste très fortement majoritaire. Il concerne actuellement environ 85 % des emplois. La part des CDI est relativement stable, depuis 2000 environ, après avoir diminué durant les années 1990.

La coupure du marché du travail entre des emplois à durée déterminée et des emplois stables ne touche pas que les jeunes. Elle frappe tous ceux qui entrent sur le marché du travail... et qui sont majoritairement des jeunes. En d'autres termes, l'instabilité sur le marché du travail n'est pas une question d'âge, mais une question d'ancienneté sur ce marché. Or les jeunes ont *de facto* moins d'ancienneté que les autres. Cependant, en France, cette coupure du marché du travail touche les jeunes plus qu'ailleurs. En 2009, la fréquence des emplois à durée déterminée y était cinq fois plus importante pour les jeunes que pour les adultes. Ce ratio se situe aux environs de trois au Danemark, en Finlande et dans le reste de l'Europe du Nord. Il n'est que de deux et demi en Espagne et au Royaume-Uni, ce qui correspond d'ailleurs à la moyenne des

pays de l'OCDE². Il n'y a guère qu'en Autriche, en Allemagne et en Suisse que ce ratio dépasse celui de la France, mais dans ces trois pays, la longue tradition de mêler études et emploi pour les jeunes, notamment au travers de l'apprentissage, en est la cause. Pour les jeunes, l'emploi temporaire n'y est pas nécessairement synonyme de précarité, mais bien souvent de période de formation.

Les bénéfiques d'un système aussi segmenté entre emplois à durée déterminée et emplois stables ne sont pas apparents. Historiquement, le développement du recours aux CDD s'est accompagné en France d'une montée du taux de chômage des jeunes, qui culmine aujourd'hui aux alentours de 24 %. En Espagne, qui détient la palme en matière de proportion d'emplois à durée déterminée – elle y est égale au double de celle de la France – le chômage dépasse aujourd'hui les 20 % et celui des jeunes les 40 %. Les raisons pour lesquelles les systèmes fondés sur une séparation stricte entre emplois stables et emplois à durée déterminée engendrent autant de chômage sont aujourd'hui bien identifiées : en substance, les emplois stables s'y avèrent « trop » stables et les emplois instables « trop » instables ! Plus la rupture d'un contrat stable coûte cher et s'accompagne d'une complexité juridique source de grandes incertitudes, plus les entreprises font appel aux CDD pour sélectionner leur personnel et pour gérer les fluctuations de l'activité. Comme le recours à ces emplois est très facile, les entreprises en font un large usage. Beaucoup de personnes « tournent » ainsi sur des CDD de courte, voire de très courte durée, et, entre deux CDD, s'inscrivent à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi. Or, retrouver un emploi prend du temps, surtout lorsque le service public de l'emploi est mal équipé pour faire face à cet afflux permanent de candidats. Le recours intensif aux CDD tend ainsi à gonfler les chiffres du chômage et, accessoirement, les dépenses d'assurance-chômage financées par les cotisations sociales.

En plus d'être inefficace, ce système est aussi particulièrement injuste, puisqu'il apparaît que les CDD sont un tremplin vers l'emploi stable, surtout pour les plus qualifiés³. Une autre source de difficulté provient aussi du fait qu'il est difficile de trouver un logement ou d'obtenir un crédit immobilier lorsqu'on est en CDD, la priorité allant toujours aux titulaires d'un CDI. À l'opposé de ce système, au Danemark, où la rupture du CDI pour motif économique est simplifiée, la fréquence des contrats instables parmi les jeunes est deux fois moins fréquente qu'en France et leur taux de chômage est deux à trois fois plus faible selon les années.

Les contrats aidés ne sont pas la solution magique

En France, le coût du travail au niveau du salaire minimum est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE⁴. Cette situation ne présenterait pas de difficultés si nous n'avions en parallèle autant de personnes sans qualification, ni expérience professionnelle. Or, une part considérable des jeunes fait partie de ces personnes. Un salaire minimum élevé

limite ainsi leurs chances d'insertion. Si l'impact du salaire minimum sur l'emploi en général continue à faire l'objet de débats parmi les économistes, son impact sur l'emploi des jeunes, en France, mais aussi à l'étranger, est bien établi⁵. C'est la raison pour laquelle, dans de nombreux pays, le salaire minimum qui s'applique aux jeunes est fréquemment inférieur à celui qui s'applique aux adultes. Sauf dans des circonstances très limitées⁶, la France n'a pas suivi cette voie et a ouvert d'autres options pour « contourner » le salaire minimum lors de l'embauche d'un jeune.

Contrats en alternance

Tout d'abord, les contrats en alternance – apprentissage et professionnalisation – prévoient des rémunérations horaires inférieures au SMIC, avec une décote importante suivant l'âge et l'avancement des études, afin de « compenser » le manque d'expérience des jeunes et le temps passé par l'employeur à leur formation⁷. Ensuite, les contrats aidés, généralement rémunérés au SMIC, bénéficient de subventions réduisant de manière très substantielle le coût du travail (notamment dans le secteur public). Enfin, le montant des gratifications associées aux stages effectués pendant les études n'est pas soumis à la réglementation sur le salaire minimum. Au total, de nombreux jeunes sont payés *de facto* en dessous du SMIC : les emplois, hors stages, bénéficiant d'une réduction du coût du travail spécifique lorsqu'ils sont occupés par des jeunes, se sont fortement développés dans les années 1990 et représentent depuis le début des années 2000 entre 25 % et 30 % de l'ensemble des emplois occupés par les jeunes de moins de vingt-six ans⁸.

Parmi les dispositifs des politiques de l'emploi, l'apprentissage se taille la part du lion, puisqu'il concerne plus des deux tiers des effectifs. Ses vertus en matière d'insertion sont incontestables. En revanche, les avantages des autres dispositifs sont beaucoup moins évidents. C'est particulièrement le cas des emplois subventionnés dans le secteur public⁹. La plupart des études menées dans les pays de l'OCDE confirment que ce type d'emploi a peu d'impact sur les chances des bénéficiaires de décrocher un jour un emploi non aidé dans le secteur privé¹⁰. La raison étant que les qualifications acquises dans les emplois subventionnés du secteur public sont souvent peu en rapport avec les besoins des entreprises. Au mieux, ces dispositifs maintiennent leurs bénéficiaires sur le marché du travail et les motivent à rechercher un emploi après l'arrêt du contrat, mais malheureusement, sans augmenter leurs chances de succès. En France, l'impact de ces programmes a été très peu évalué, alors qu'ils sont extrêmement coûteux pour les budgets publics (la subvention pouvant aller jusqu'à 90 % du coût pour l'employeur)¹¹. Les rares études disponibles confirment cependant les résultats des études menées dans les autres pays de l'OCDE¹².

Les « Emplois-jeunes »

Il n'y a pas de raison de penser que le constat puisse être différent pour les quatre cent dix mille « Emplois-jeunes » créés dans l'administration centrale ou territoriale entre 1997 et début 2002. Aucune véritable évaluation de cette politique n'a été menée alors que, rien qu'en 2001, elle a coûté 4 milliards d'euros, soit l'équivalent de 40 % de la totalité du budget de l'État pour l'emploi de 2011¹³. De nombreux jeunes entrés dans ce dispositif étaient pourtant qualifiés et auraient pu trouver par eux-mêmes un emploi dans le secteur privé sans aucune aide de l'État, surtout dans une période de forte croissance économique. Ces contrats ont cependant une vertu politique bien connue : ils sont rapides à mettre en œuvre et font baisser le chômage à court terme, car les emplois publics créés de la sorte ne se substituent pas aux embauches habituelles par voie de concours¹⁴.

Plutôt que de se focaliser sur des créations d'emplois, dans le secteur public, qui creusent les déficits et offrent peu de perspectives à leurs bénéficiaires, il est préférable de favoriser l'embauche des jeunes dans le secteur privé par une baisse du coût de leur travail. Par exemple, la mesure « zéro charges » a institué entre 2009 et 2010 des exonérations totales de cotisations sociales pour l'embauche d'une personne payée jusqu'à 1,6 fois le SMIC, dans les entreprises de moins de dix salariés, ce qui permettait de cibler les emplois les moins qualifiés. La pérennisation d'un tel dispositif compléterait les allègements de cotisations sociales s'appliquant aujourd'hui à tous les salariés – mais qui n'exonèrent que deux tiers des charges au niveau du SMIC – et dont les effets positifs sur le maintien et la création d'emplois ont été prouvés.

La formation : on ne prête qu'aux riches

La formation professionnelle est le principal outil permettant de corriger les inégalités liées à la formation initiale. Aujourd'hui, les jeunes sans diplôme, qu'ils soient salariés ou chômeurs, se trouvent encore trop souvent écartés des dispositifs offrant des formations vraiment qualifiantes, car ils coûtent cher et sont de longue durée. Pourtant, ce sont ces jeunes qui en ont le plus besoin.

Accès inégalitaire

Globalement, les jeunes salariés ont moins accès à la formation continue que les adultes (tout du moins jusqu'à l'âge de trente ans). Toutefois, l'accès à la formation varie aussi fortement avec le diplôme : les plus diplômés ont plus souvent accès à la formation que les non-diplômés... qui en auraient pourtant le plus besoin pour obtenir ou conserver leur emploi. Les personnes occupant un emploi temporaire, y compris un contrat aidé, ont également moins de chances d'accéder à une formation. Par ailleurs, être salarié dans une petite entreprise diminue aussi les chances de bénéficier d'une formation. Enfin, les cadres et les professions intermédiaires ont nettement plus souvent accès à la formation qu'un ouvrier non qualifié¹⁵. Ces constats signifient qu'un jeune ouvrier de

moins de trente ans, sans diplôme et travaillant dans une PME, a très peu de chances d'acquérir une qualification *via* la formation professionnelle continue. Plus précisément, les sans diplôme de 20-29 ans ont presque trois fois moins de chances d'accéder à une formation en entreprise que les diplômés du supérieur, en France comme dans la moyenne des pays européens d'ailleurs¹⁶.

Comparés aux salariés, les demandeurs d'emploi dans leur ensemble ont deux à trois fois moins de chance de bénéficier d'une formation. Les jeunes chômeurs, quant à eux, bénéficient plus souvent des dispositifs de formation que les chômeurs plus âgés, ce qui démontre un réel effort de ciblage de la part du service public de l'emploi en direction de ce groupe¹⁷. En revanche, les chômeurs moins qualifiés ont quatre fois moins de chances d'accéder à une formation que les autres¹⁸. Ce n'est pas faute de besoins exprimés par les personnes concernées, ni de prescriptions de la part des conseillers. Le motif invoqué pour expliquer cet échec est souvent la difficulté à accomplir les démarches nécessaires en l'absence de tout accompagnement. Pour les moins qualifiés, il s'agit d'un obstacle qui devient rapidement insurmontable.

L'alternance

L'alternance entre emploi et formation qualifiante peut contribuer à l'insertion des jeunes peu qualifiés dans l'emploi. Les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation sont particulièrement efficaces pour renforcer les chances des jeunes à trouver rapidement un emploi et s'insérer dans la vie active dès la fin de leur formation. Pour un jeune, l'alternance permet d'ancrer les connaissances acquises dans la pratique d'un métier qui correspond à une véritable première expérience professionnelle. Pour un employeur, l'alternance permet de former et de tester les jeunes avant la signature d'un contrat de travail standard, avec à la clé un coût du travail réduit¹⁹. Dans notre pays, où les jeunes n'ont pas le droit à l'erreur à l'école, cette voie de la « seconde chance » a prouvé son efficacité : l'Insee a ainsi estimé, qu'en moyenne, l'apprentissage augmentait de sept points les chances d'être en emploi²⁰. Néanmoins, il faut mobiliser des ressources financières et humaines importantes pour assurer l'efficacité de ce type de parcours.

En Suisse, plus de 60 % des jeunes de vingt à vingtquatre ans associent études et travail, ils sont 50 % en Allemagne, 40 % en Autriche, mais à peine 25 % en France. Nous comptons six cent mille jeunes de seize à vingt-cinq ans en alternance, l'Allemagne compte un million deux cent mille apprentis. Nous pouvons donc encore développer largement ce type de formation. Le principal défi reste d'y faire entrer ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les jeunes sortis ou qui risquent de sortir du système éducatif sans qualification. L'enjeu est de taille et exige des moyens à la hauteur des objectifs, car ces jeunes sont souvent les plus réticents à poursuivre ou à reprendre une formation, quelle que soit sa forme. Or, l'expérience récente prouve qu'il est plus facile

de développer l'alternance entre études et emploi auprès des publics diplômés : depuis la fin des années 1990, la part des personnes sans qualification dans les flux d'entrée en contrat d'apprentissage stagne et ne représente plus qu'un tiers des nouveaux contrats signés, contre la moitié en 1996. L'essentiel du développement de l'apprentissage s'est opéré en faisant entrer dans les programmes des jeunes ayant déjà le baccalauréat, voire plus. Le constat est similaire en ce qui concerne les contrats de professionnalisation. À nouveau, une partie des jeunes sans diplôme passe à côté du train de la formation.

Un accompagnement au compte-gouttes

Pour un jeune sans qualification, chercher un emploi, avec éventuellement une formation adéquate dans le cadre de l'alternance, relève souvent du parcours du combattant. Et ce parcours peut être encore plus périlleux si le jeune est issu de l'immigration. Il peut être difficile de se motiver lorsqu'on a perdu confiance dans ses chances de succès et que l'on ne s'estime pas armé face aux employeurs (manque de savoir-être, difficultés à s'exprimer, timidité, etc.). Accompagner, c'est donc aussi redonner confiance et motiver à toutes les étapes de la recherche d'un emploi et/ou d'une formation : non seulement dans la préparation à la rencontre avec les entreprises et les organismes de formation, mais aussi dans l'acquisition d'un logement, d'un moyen de transport ou de documents administratifs. Dans cette optique, l'accompagnement se rapproche plus du « coaching » que de l'entretien individuel standard de Pôle emploi. Ce type d'accompagnement nécessite du temps et des moyens renforcés qui doivent être ciblés sur les plus défavorisés.

À l'étranger

C'est la raison pour laquelle plusieurs pays consacrent des moyens considérables pour accompagner les jeunes sans emploi, comme le démontre une série d'études menées par l'OCDE en 2010²¹. Ainsi, depuis 1997, au Royaume-Uni, la « September Guarantee » offre une formation adéquate à *tous* les jeunes entre seize et dix-huit ans qui décrochent de l'école. Il a fallu pour cela mettre en place un système qui centralise toutes les informations détenues par les différents acteurs (service public de l'emploi, école, organismes de formation entre autres) afin d'identifier l'ensemble des « décrocheurs », puis faire partager ces informations au niveau local et enfin coordonner les actions à entreprendre selon les situations et les difficultés spécifiques à chacun. Par ailleurs, depuis 1995 environ, le « Young Person's Guarantee », qui a succédé au « New Deal for Young People », assure à tout jeune entre dix-huit et vingt-quatre ans en situation de chômage de longue durée une offre de formation ou un stage d'au moins six mois.

De même, en Nouvelle-Zélande, depuis 2010, la « Youth Guarantee » propose des formations ou études gratuites à tous les jeunes en situation de décrochage entre seize et dix-huit ans dans les zones où le taux de chômage est élevé. Pour ceux qui ne vivent

plus chez leurs parents, une prestation sociale, l'« Independent Youth Benefit », est offerte à ceux qui reprennent des études ou une formation. Au Danemark, depuis 1996, tout jeune de moins de vingt-cinq ans au chômage depuis six mois et qui n'a pas terminé le lycée doit entrer dans un programme éducatif qualifiant *d'au moins dix-huit mois* ou bien perdre le bénéfice des allocations chômage. Ce dispositif a contribué de manière significative à la baisse spectaculaire du chômage des jeunes à la fin des années 1990 dans ce pays, en orientant ces derniers vers l'éducation ou la formation²². Depuis 2009, l'obligation de formation se déclenche dès le troisième mois de chômage. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les jeunes de moins de dix-huit ans qui quittent l'école sont pris en charge dans ce pays par des centres d'orientation qui s'efforcent de leur trouver une formation en lien avec leurs souhaits.

Dans l'Hexagone

En France, il n'existe aucun dispositif obligatoire et spécifique qui contraindrait le service public de l'emploi à agir en faveur des jeunes demandeurs d'emploi sans qualification et qui inciterait fortement ces derniers à reprendre des études, un apprentissage ou une formation. L'accompagnement des jeunes de seize à vingt-cinq ans ayant des difficultés d'insertion est dédié en principe aux missions locales, ainsi qu'aux permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). En 2008, environ cinq cent mille jeunes ont été ainsi accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO. Toutefois, l'accompagnement est loin d'être intense : seuls 11 % des non-qualifiés ont eu au moins un entretien par mois et 50 % n'ont passé que trois entretiens sur douze mois²³. C'est très insuffisant pour établir une relation de confiance. Par ailleurs, près de 40 % des jeunes en difficulté d'insertion mettent plus d'un an avant de franchir le seuil d'une mission locale et plus de 60 % des jeunes ayant franchi ce seuil n'ont toujours pas trouvé un emploi ou une formation six mois plus tard. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les missions locales et les PAIO sont chargées de la mise en œuvre du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)²⁴ qui est un contrat d'accompagnement vers un emploi durable censé suivre de manière « renforcée » les moins qualifiés²⁵. Tout aussi inquiétante est l'absence d'un système fiable permettant d'atteindre tous les jeunes en déshérence. On le voit, les structures et les moyens dédiés à l'accompagnement des jeunes en difficulté sont encore trop parcimonieux pour remettre sur les rails les plus défavorisés²⁶.

Le service public de l'emploi manque donc de moyens pour prendre en charge de manière ciblée et intensive les jeunes laissés pour compte. Il est pourtant urgent de les lui donner. Pour qu'une relation personnelle englobant tous les aspects de l'insertion (logement, transport, confiance en soi, formation, recherche d'emploi) puisse s'établir, le taux d'encadrement ne doit guère dépasser un conseiller pour trente jeunes en difficulté, comme c'est le cas dans les meilleures expériences d'accompagnement renforcé en France ou à l'étranger, et non un conseiller pour cent jeunes comme

aujourd'hui. À l'instar des dispositifs existant à l'étranger, les opérateurs privés devraient pouvoir intervenir massivement dans la conduite de l'accompagnement vers l'emploi. Ces dispositifs devraient aussi être évalués régulièrement par des expertises indépendantes.

-
1. Comme l'ont montré Luc Behagel et Fabien Postel-Vinay en 2003 à partir de l'Enquête Emploi de l'INSEE, les chances pour une personne salariée à une date donnée d'être sans emploi un an plus tard ont été multipliées par deux en France entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, mais uniquement pour les personnes ayant moins de cinq ans d'ancienneté dans leur emploi, et du fait quasi exclusif de l'augmentation de la part des CDD dans l'économie. Voir leur article « Insécurité de l'emploi : le rôle protecteur de l'ancienneté en France a-t-il baissé ? », *Économie et Statistique*, 366(1), p. 3-29.
 2. Chiffres issus de la base de données de l'OCDE sur le marché du travail.
 3. Junod, B., « Le CDD : Un tremplin vers le CDI dans deux tiers des cas... mais pas pour tous », DARES, Document d'études 2006-117, n° 117, juillet 2006.
 4. Immervoll, H. « Minimum Wages, Minimum Labour Costs and the Tax Treatment of Low-Wage Employment », OECD Social, Employment and Migration Working Papers, N° 46, (2007), p. 15.
 5. Abowd, J., Kramarz, F., Lemieux, T., Margolis D., « Minimum Wages and Youth Employment in France and the United States », in *Youth Employment and Joblessness in Advanced Countries* ; Blanchflower D., Freeman R., (eds.), University of Chicago Press, 1999, pp. 427-472 ; Kramarz, F., Philippon, T., « The Impact of Differential Payroll Tax Subsidies on Minimum Wage Employment », *Journal of Public Economics*, vol. 82, 2001, pp. 115-146.
 6. Un abattement de 10 % peut être pratiqué sur le SMIC pour les jeunes de moins de dix-huit ans ayant moins de six mois d'ancienneté (20 % pour les moins de dix-sept ans).
 7. Pour les contrats d'apprentissage, la rémunération correspond à un pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel s'il est supérieur), allant de 25 % à 78 % en fonction de son âge et de la progression dans le cycle de formation ; pour les contrats de professionnalisation, le pourcentage du SMIC varie entre 55 % et 80 % en fonction de l'âge et du niveau des études atteint avant la signature du contrat.
 8. Insee, *Tableaux de l'économie française*, éditions 2005, 2010 et 2011, chapitre sur l'emploi.
 9. Les jeunes de moins de vingt-six ans dans les contrats aidés du secteur public/non marchand sont passés de cent quatre-vingt-un mille en 1999 à cent quatre mille en

2003, trente et un mille en 2008, pour remonter à cinquante-six mille en 2009 au moment de la crise économique (Insee, *op. cit.*).

10. Martin, J.P., Grubb, D., « What Works and for Whom: A Review of OECD Countries' Experiences with Active Labour Market Policies », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 8, n° 2, 2001.
11. Par exemple pour les emplois jeunes créés à la fin des années 1990, l'aide de l'État atteignait environ 16 000 euros par an et par emploi.
12. DARES, « Évaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires », document de travail, n° 95, février 2005.
13. Au total, cette politique aura coûté 11 milliards d'euros à l'État sur cinq ans entre 1997 et 2001, mais le coût total est supérieur, car certains emplois ont été prolongés jusqu'en 2005 (www.senat.fr/rap/r00-025/r00-02513.html).
14. Contrairement aux contrats aidés dans le secteur privé qui donnent lieu à beaucoup plus d'effets d'aubaine et de substitution, et qui donc, en net, réduisent moins le chômage, mais qui améliorent plus nettement les chances de retrouver un emploi non aidé dans le futur.
15. Voir Blasco, S., Lê, J., Monso, O., « Formation continue en entreprise et promotion sociale : mythe ou réalité ? », *Formations et emploi*, édition 2009, INSEE.
16. OCDE, *Des emplois pour les jeunes, France*, 2009, p. 126.
17. DARES, « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2008 », *Dares Analyses*, juin 2010, n° 032.
18. DARES, « L'orientation de chômeurs vers la formation de 2002 à 2004 », *Premières Synthèses*, juillet 2006, n° 29.2.
19. Outre la rémunération réduite des apprentis par rapport au SMIC évoquée précédemment, les employeurs de moins de onze salariés sont exonérés du versement des cotisations patronales et salariales. Depuis 2011, les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés bénéficient pendant six mois d'une exonération totale des charges sociales.
20. Abriac, D., Rathelot, R., Sanchez, R., « L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », *Formation et emploi*, édition 2009, INSEE. Plus généralement, de nombreuses études comparant les résultats de jeunes qui participent à des programmes associant études et emploi à d'autres jeunes similaires qui n'y participent pas, ont largement démontré l'efficacité de tels programmes, aussi bien en France qu'à l'étranger. Ce constat demeure valide même en tenant compte des facteurs qui peuvent conduire à ce que les jeunes en apprentissage se trouvent être ceux qui ont des caractéristiques personnelles favorisant les chances d'être plus tard en poste (par exemple, le statut professionnel et l'origine des parents). Voir

Neumark, D. « Alternative Labor Market Policies to Increase Economic Self-sufficiency: Mandating Higher Wages, Subsidizing Employment, and Increasing Productivity », document de travail n° 14807, NBER, Cambridge, Massachusetts, 2009.

21. OCDE, *Des emplois pour les jeunes*, 2010.
22. Jensen, P., Rosholm, M., Svarer, M., « The response of youth unemployment to benefits, incentives, and sanctions », *European Journal of Political Economy*, 19(2), juin 2003, p. 301-316.
23. DARES, « L'activité des missions locales et des PAIO », *Dares Analyses*, avril 2010, n° 23.
24. Environ deux cent mille CIVIS ont été signés en 2010, ce qui correspond approximativement aux 40 % des cinq cent mille jeunes ayant eu un premier contact avec les missions chaque année et qui sont peu ou pas qualifiés. *Op. cit.* p. 4 et Tableau de bord sur l'activité des jeunes et la politique de l'emploi (www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/TBjeunes_mars_2011_diffusion.pdf).
25. Le CIVIS peut également donner lieu au versement d'une petite indemnité pour les jeunes de plus de dix-huit ans, dans la limite de 1 800 euros par an.
26. Avec environ onze mille conseillers pour un million deux cent mille jeunes, il est difficile aux missions locales et aux PAIO d'assurer un suivi véritablement personnalisé. Un nouveau contrat d'insertion, le contrat d'autonomie, est expérimenté dans une quarantaine de quartiers prioritaires. Il prévoit un accompagnement renforcé auprès d'opérateurs privés de placement dont les performances seront évaluées.

Une protection sociale défaillante

C'est un fait bien établi : en France, la pauvreté¹ est plus faible que dans la plupart des autres nations et elle n'a pas augmenté depuis 1980. Elle aurait même eu plutôt tendance à diminuer. Cependant, les jeunes Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans sont plus fréquemment pauvres que leurs compatriotes plus âgés ou plus jeunes. En outre, leur situation relative s'est aggravée depuis 1990 : au milieu des années 2000, leur taux de pauvreté était 1,4 fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population, contre 1,2 fois au milieu des années 1980. En revanche, sur la même période, la situation des « seniors », âgés de cinquante à soixante-cinq ans, s'est considérablement améliorée puisque depuis 1990, leur taux de pauvreté est passé de 1,2 fois à 0,7 fois la moyenne nationale.

Dans tous les pays, les jeunes adultes sont généralement dans une situation financière plus difficile que leurs aînés. Emplois moins bien rémunérés et plus instables, célibat plus fréquent et périodes de chômage plus nombreuses expliquent cette différence. Toutefois, la dégradation de la situation relative des jeunes adultes, tout comme la forte baisse concomitante de la pauvreté des seniors, ont été particulièrement marquées dans notre pays. Nous allons voir que cette situation est le résultat des politiques publiques menées depuis 1980.

Des jeunes négligés

L'ampleur de la pauvreté dépend du montant que la société est prête à transférer aux personnes privées d'emploi de manière temporaire ou permanente. Elle peut être efficacement combattue par les transferts sociaux² et c'est d'ailleurs ce qui explique le faible niveau de pauvreté en France. Les transferts sociaux représentent environ un tiers du revenu total des Français. Depuis le milieu des années 2000, la France est le pays qui dépense le plus au monde en prestations sociales en tout genre. Elle se situe même devant la Suède, dont la réputation de générosité n'est plus à faire. Notre particularité est que les transferts bénéficient aux *familles* plus que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE. En 2007, la France dépensait une fois et demie plus que la moyenne des pays dans le domaine des politiques familiales³ (3,7 % du PIB contre 2,2 %), que ce soit sous forme d'allocations familiales, de réduction d'impôts (les demi-parts fiscales pour les enfants) ou de services (aides à la garde d'enfant). La France dépense aussi beaucoup pour les seniors. Les prestations de retraite constituent la première et plus grande part de nos dépenses sociales (un trait que nous partageons avec l'ensemble des pays développés). Les dépenses de santé, alimentées par le vieillissement démographique, représentent la deuxième source de dépenses. Enfin, les seniors sans emploi avant l'âge de la retraite disposent d'une meilleure protection que n'importe quelle autre classe d'âge⁴.

Entre les familles et les seniors, les jeunes adultes de dix-huit à vingt-cinq ans sont largement oubliés dès qu'ils ne vivent plus sous le toit de leurs parents. La faiblesse des prestations sociales qu'ils reçoivent comparée à celles perçues par les plus âgés ou par les plus jeunes est un phénomène commun à tous les pays développés⁵. En France, la part destinée aux jeunes adultes est néanmoins particulièrement modeste. Ainsi, un jeune de dix-huit à vingt-cinq ans ayant de faibles revenus et ne vivant plus chez ses parents reçoit une aide égale à la *moitié* de celle perçue par la moyenne de la population. Cette aide est égale à la moyenne en Suède et même à une fois et demie la moyenne au Royaume-Uni.

Pourtant, le manque d'efficacité de notre système éducatif rend impératifs l'assistance et l'accompagnement des jeunes adultes : 15 % des personnes entre vingt et vingt-cinq ans sont à la dérive – « laissés pour compte » selon la terminologie de l'OCDE –, n'étant ni en poste ni étudiants. Ce chiffre nous situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Il est néanmoins deux fois plus élevé qu'en Norvège, au Danemark ou aux Pays-Bas. Quand on considère les 15-29 ans, le constat est bien pire. La France se place cette fois-ci nettement du côté des mauvais élèves, avec un taux de « laissés pour compte », parmi les plus élevés de l'OCDE. Chaque année, 17 % d'une génération quittent le système éducatif sans diplôme. C'est deux fois plus qu'en Suède ou en Finlande. À cause de leurs grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, ces jeunes ont de fortes chances de tomber dans la pauvreté s'ils sortent du giron familial. Trois ans après l'abandon des études, un tiers d'entre eux se retrouvent au chômage (soit deux fois plus que ceux sortis de l'école à la même période), et un sur deux occupe un emploi instable (contre un sur trois pour les autres)⁶. Ce n'est pas étonnant, car, nous l'avons vu, l'insertion dans le marché du travail repose en grande partie sur l'acquisition d'un diplôme.

L'assistance sociale : halte aux chasseurs de primes !

La plupart des dispositifs d'assistance en direction des jeunes ne sont accessibles qu'à ceux ayant déjà travaillé ou n'ayant pas encore quitté le nid familial. Pour ceux qui vivent encore chez leurs parents, les avantages fiscaux (*via* le quotient familial) peuvent encore jouer jusqu'à leur vingt-cinquième anniversaire s'ils sont étudiants, et jusqu'à leur vingtième anniversaire pour les allocations familiales⁷. Pour les autres, le champ des aides disponibles est beaucoup plus restreint. Ainsi, les personnes qui recherchent pour la première fois un emploi n'ont droit à aucun soutien financier. La situation est pour le moins préoccupante, car de nombreux jeunes sans moyens financiers peuvent se trouver dans cette situation et parfois pour longtemps. C'est aussi différent de ce qui se passe dans de nombreux autres pays. Même en Grèce, les jeunes ont droit à une indemnisation après douze mois d'inscription comme demandeurs d'emploi, alors que l'aide sociale y est très peu développée.

Certes, le régime d'assurance-chômage s'est amélioré pour les titulaires d'emplois à durée déterminée lors de la crise financière de 2008. Désormais, l'assurance-chômage est accessible dès quatre mois de travail et l'indemnisation dure alors quatre mois. Mais ceux qui n'ont jamais travaillé, les « primo entrants », n'ont toujours aucun droit. En 2009, pour combler ce manque et face à l'ampleur de la crise, le gouvernement a introduit une allocation exceptionnelle de 500 euros pour les personnes non éligibles à l'assurance-chômage. Il a toutefois posé comme condition qu'il fallait avoir travaillé au moins deux mois au préalable. Résultat : il y a eu quarante mille bénéficiaires de cette allocation exceptionnelle alors qu'on en attendait deux cent trente mille (essentiellement des jeunes).

Dans la plupart des autres pays de l'OCDE, des prestations d'assistance sont accessibles aux jeunes qui n'ont pas cotisé à l'assurance-chômage. En France, alors que les demandeurs d'emploi de vingt-cinq ans ou plus n'ayant pas cotisé au régime d'assurance-chômage ont droit au revenu minimum, il n'en est rien pour les jeunes. Pour les moins de 25 ans, l'absence d'allocations chômage n'a pas été compensée par le droit au RMI et, depuis 2009, par le RSA qui l'a remplacé. Notre pays est le seul en Europe, avec l'Espagne et le Luxembourg, à avoir introduit une condition d'âge à vingt-cinq ans pour être éligible au revenu minimum. En 2010, le RSA a finalement été étendu aux moins de vingt-cinq ans, mais uniquement à ceux ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années... ce qui représente huit mille cent trente-deux personnes début 2011 selon les chiffres du gouvernement* ! Les jeunes les moins qualifiés qui entrent sur le marché du travail et qui n'ont en général pas eu le temps de travailler suffisamment longtemps, d'autant qu'ils enchaînent souvent des emplois de très courte durée, n'ont donc pas droit à l'aide sociale quand ils se retrouvent au chômage. Derrière cette situation se cache sans doute le fantasme du jeune « chasseur de prime ».

Études et logement : un système d'aides mal orienté

L'absence de soutien aux jeunes existe à tous les étages de la protection sociale. Le résultat de cette politique est que les transferts familiaux continuent, en lieu et place de la solidarité nationale, à tenir une place prépondérante pour protéger les jeunes contre la pauvreté. Ce système engendre de nombreuses inégalités : les familles les plus démunies n'utilisent pas nécessairement les transferts de l'État pour aider leurs enfants et, au final, ce sont ceux qui ont eu le moins de moyens depuis leur naissance qui sont les moins aidés au début de leur vie adulte. Ce phénomène est accentué par le système d'allocation logement, qui favorise, dans les faits, les jeunes issus des milieux les plus aisés.

La France est, avec les États du sud de l'Europe, un pays où les frais de scolarité sont faibles, mais où les aides financières apportées aux jeunes sont aussi très modestes. Le contraste est saisissant avec les pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède,

Norvège et Finlande) qui aident beaucoup plus leurs jeunes durant les études, alors que ces dernières y sont quasiment gratuites. La France consacrait en 2007 environ 7 % de ses dépenses d'éducation sous forme d'aides en direction des étudiants (bourses d'études). C'est trois fois moins que la Suède ou que la moyenne des pays de l'OCDE et quatre fois moins qu'au Danemark. Au demeurant, les dépenses totales d'éducation dans l'enseignement supérieur sont presque deux fois plus faibles en France que dans ces pays (1,2 % du PIB contre environ 2 %). En résumé, on dépense peu pour les études en proportion de notre richesse et on verse une part très faible de ces maigres dépenses sous forme de soutien financier aux étudiants.

Le déficit des aides directes aux étudiants est cependant partiellement comblé par les aides personnelles au logement, dont ils sont largement bénéficiaires. Ces aides ont pour but de faciliter l'accès des jeunes au logement dans un contexte bien connu de pénurie de logements étudiants et de hausse des loyers observée en France et dans de nombreux pays de l'OCDE depuis 2000 environ. En France, l'aide au logement est en principe accessible, sous condition de ressources, à tout jeune ne vivant plus chez ses parents. Il n'existe pas d'aide spécifique dévolue aux étudiants. Pourtant, les étudiants représentent *de facto* la moitié des bénéficiaires des allocations logement (sept cent mille sur environ un million trois cent mille bénéficiaires entre seize et vingt-cinq ans). Ainsi, les trois quarts des étudiants vivant seuls sont aidés, contre la moitié des jeunes ménages. Il y a donc une surreprésentation des étudiants dans les aides au logement. Les étudiants sont souvent éligibles aux allocations logement en partie, car ils travaillent peu, mais surtout parce que ces aides sont mal ciblées. En effet, les étudiants qui vivent seuls sont souvent issus de milieux favorisés et sont directement aidés par leurs familles⁹, lesdites familles pouvant en sus bénéficier d'un avantage fiscal au titre du quotient familial. Ainsi, les systèmes de bourse et d'aides au logement ne sont pas suffisamment ciblés pour répondre en priorité et de manière adaptée aux besoins des jeunes les plus pauvres.

Les jeunes sont-ils vraiment des chasseurs de primes ?

En fin de compte, la France se situe bien en deçà de la moyenne des autres pays de l'OCDE en matière d'assistance aux jeunes ne vivant plus chez leurs parents. Pourtant, leur taux de chômage demeure particulièrement élevé. À l'inverse, dans des pays comme le Danemark ou la Norvège, le rapport du taux de chômage des jeunes à celui des adultes est nettement plus faible qu'en France, alors que les aides en direction des jeunes y sont bien plus conséquentes que chez nous. Les comparaisons internationales ne permettent donc pas d'associer ce type d'aide à une fréquence accrue du chômage ou de l'inactivité¹⁰.

Qu'en est-il au niveau individuel ? En versant des prestations aux jeunes dès dix-huit ans, risque-t-on de créer une génération d'assistés ? En réalité, il existe très peu d'études sur l'impact du montant des prestations sociales sur l'emploi des jeunes et sur la durée

de perception des aides. Il faut disposer pour cela de données qui permettent de suivre des personnes bénéficiant d'un programme d'assistance sociale et de personnes comparables qui n'en bénéficient pas. C'est rarement le cas. Il existe néanmoins une étude ayant évalué l'impact de l'augmentation du montant de l'aide sociale pour les jeunes de moins de trente ans qui a été menée au Québec en 1989¹¹. Cette réforme a aligné l'aide aux jeunes sur celle des adultes, les jeunes passant ainsi d'une aide de 173 dollars à près de 425 dollars par mois. Cette hausse très importante de l'aide a permis d'estimer de manière fiable ses effets sur la durée de la période d'assistance. L'étude conclut que la sensibilité de la durée d'assistance au montant de la prestation reste limitée ; de plus, elle n'est pas supérieure à celle observée sur les adultes de plus de trente ans : en moyenne, une hausse de 1 % du montant de l'aide induit une hausse de la durée d'assistance comprise entre 0,25 % et 0,28 % pour les jeunes de vingt-deux à vingt-neuf ans.

Dans la même veine, l'impact du RMI a été évalué en s'appuyant sur le fait que ce dernier était inaccessible aux moins de vingt-cinq ans¹². En comparant des jeunes hommes célibataires juste en dessous et juste au-dessus de cet âge pivot, on constate que l'assistance ne produit pas d'impact sur l'emploi des jeunes qui ont un diplôme du supérieur, le baccalauréat, ou même qui ont suivi un apprentissage. Il n'y a donc pas de crainte de voir la grande majorité des jeunes se satisfaire de l'assistance sociale pour vivre. Le seul groupe pour lequel un effet a été identifié est celui des jeunes sortis de l'école sans aucun diplôme et pour lesquels, sans autre forme d'accompagnement, l'assistance peut parfois s'avérer intéressante par rapport à un emploi au SMIC.

En tout état de cause, rien n'indique que la durée de perception des aides versées aux jeunes soit plus sensible au montant des prestations que celle des adultes. Ainsi, la crainte que l'extension du RSA aux moins de vingt-cinq ans crée une couche importante de jeunes inactifs chasseurs de prime ne paraît pas fondée.

Utiliser l'assistance pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi

En réalité, l'aide accordée aux jeunes dans les autres pays d'Europe, loin de les rendre dépendants, les incite à accéder plus rapidement à l'autonomie lorsqu'elle est associée à des dispositifs d'« activation », comme la participation obligatoire à des programmes actifs de formation ou d'aide à la recherche d'emploi. Ces dispositifs renforcent les chances de sortir du chômage. L'objectif est d'éviter que les moins qualifiés ne vivent durablement des prestations sociales. Ainsi, au Royaume-Uni, depuis 1998, les jeunes demandeurs d'emploi entre dix-huit et vingt-quatre ans perçoivent les allocations chômage, mais après six mois de recherche d'emploi infructueuse, doivent participer obligatoirement à un programme dit « actif » – une formation, un stage, un accompagnement renforcé avec suivi des efforts de recherche – sous peine de perdre le

bénéfice de l'indemnisation. L'évaluation du programme d'accompagnement renforcé, obtenue en comparant les jeunes Britanniques de moins de vingt-cinq ans à ceux de vingt-cinq ans et plus qui ne sont pas éligibles, a montré qu'il augmentait les chances de sortie du chômage de près de 20 % chaque mois, ce qui est considérable¹³.

Ce programme a été inspiré par une pratique similaire dans les pays d'Europe du Nord. Comme nous l'avons vu plus haut, au Danemark par exemple, tout jeune qui arrive sur le marché du travail et commence à chercher un emploi perçoit une allocation-chômage, mais après trois mois, les moins diplômés doivent obligatoirement entrer dans un programme lourd de formation diplômante qui dure au moins dix-huit mois. Il n'est donc pas question dans ces pays de laisser les jeunes vivre durablement des aides, mais il n'est pas question non plus de les laisser sans soutien.

En France, en dépit des multiples plans en direction des jeunes, depuis celui de Raymond Barre en 1977 à celui de Nicolas Sarkozy en 2009, en passant par Lionel Jospin en 1997, rien n'a véritablement été mis en place avec une ampleur suffisante, ni du côté de l'aide financière, ni du côté de l'accompagnement pour espérer que les jeunes sans diplôme parviennent à s'en sortir par eux-mêmes.

-
1. Par pauvreté, on entend ici le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian. Par définition, la moitié de la population gagne moins que le revenu médian.
 2. Pour un état des lieux des politiques de redistribution, voir le rapport de l'OCDE, *Croissance et Inégalités*, 2008.
 3. OCDE, *Assurer le bien-être des familles*, 2011.
 4. Notamment douze mois de plus de droits à l'assurance-chômage et la possibilité au-delà de soixante et un ans de prolonger l'indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein.
 5. Immervoll, H., Dang, T.T., Mantovani, D., Orsini, K. Sutherland, H., « An Age Perspective of Economic Well-Being and Social Protection in Nine OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Paper* N° 34, OECD, Paris, 2006, www.oecd.org/els/workingpapers.
 6. CERC, *Un devoir national – L'insertion des jeunes sans diplôme*, 2008.
 7. Environ 9 milliards d'euros sont versés chaque année aux familles ayant des enfants de plus de seize ans, soit 30 % de toutes les prestations familiales, et 40 % des allocations familiales. CNAF, Brochure des prestations familiales.
 8. www.gouvernement.fr/gouvernement/plus-de-8-100-jeunes-actifs-beneficient-du-rsa-jeunes.

9. Les aides au logement sont versées sous conditions de ressources. L'aide diminue avec les ressources et n'est plus versée au-delà d'un certain montant. Les étudiants vivent essentiellement des transferts familiaux, mais ne les déclarent pas. Faute d'observer ces transferts, l'administration applique à tous les jeunes un même plancher de ressources (environ 5 000 euros par an) afin d'en tenir compte. Cela tend à réduire le montant moyen de l'aide au logement perçue par l'ensemble des étudiants, tout en laissant accéder à cette aide des jeunes qui reçoivent beaucoup de soutien de la part de leurs parents.
10. Voir OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 2003, chapitre 4.
11. Fortin, B., Lacroix, G., Drolet, S., « Welfare benefits and the duration of welfare spells: Evidence from a natural experiment in Canada », *Journal of Public Economics*, Elsevier, vol. 88(7-8), 2004, p. 1495-1520.
12. Bargain, O., Doorley, K., « Caught in the Trap? The Disincentive Effect of Social Assistance », IZA discussion papers 4291, 2009.
13. Van Reenen, J., Blundell, R., Costa Dias, M., Meghir, C., « Evaluating the Employment Impact of a Mandatory Job Search Assistance Programme », *Journal of the European Economic Association*, 2(4), 2004, pp. 569-606.

De l'égalité fictive à l'égalité réelle

Tous les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne, certains s'en sortent plutôt bien, d'autres non, et leurs destins sont de plus en plus divergents. La transition vers l'âge adulte, avec son cortège de stages, de périodes de chômage et d'emplois de courte durée, se termine de façon très différente selon que l'on est diplômé ou non. Pour les premiers, elle est le plus souvent un tremplin vers l'emploi stable ; pour les seconds, elle débouche fréquemment vers une trappe à pauvreté.

Le rôle de la famille

L'enfance débute par un parcours semé d'embûches, où seuls les initiés parviennent à se frayer un chemin dans un système éducatif organisé pour sélectionner les meilleurs. Il faut se dépêcher et surtout ne pas se tromper dans le choix de la bonne filière. Puis, il faut trouver les bons stages et les bonnes portes d'entrée vers les emplois stables. À chacune de ces étapes, celui qui dérape ou prend un chemin de traverse a peu de chances de revenir dans le circuit. Dans cet épuisant marathon, le rôle des parents est décisif et les perspectives des jeunes dont les familles n'ont pas les moyens humains et financiers pour les épauler sont particulièrement sombres. Leur destin se confine souvent aux emplois instables et au chômage, avec une aide sociale défaillante.

Le système fonctionne mal. Pourtant, il perdure. Il persiste, parce que les classes moyennes et supérieures en comprennent mieux que les classes « populaires » les rouages complexes, subtils et souvent codés. Les classes moyennes et supérieures ont aussi plus d'opportunités quand il s'agit d'activer les réseaux qui permettront à leur progéniture de s'en sortir à moindres frais. Elles arrivent ainsi, tant bien que mal, à tirer leur épingle du jeu en pensant confusément qu'un système plus équitable et plus transparent risquerait de ne plus être à leur avantage. Cette situation n'est ni très glorieuse... ni très avouable. Elle est surtout inacceptable, car tous les jeunes peuvent et doivent trouver leur voie. Une action publique responsable se doit de balayer ces peurs ou ces arrière-pensées en pointant sans fausse pudeur les causes de nos échecs et en proposant des solutions raisonnées pour réduire la fracture au sein de la jeunesse. C'est ce que nous avons tenté de faire tout au long de ce livre.

Dans la hiérarchie des causes, le fonctionnement aberrant du marché du travail mérite la première place. C'est bien parce que les bons emplois, stables, en CDI, sont rares que le système scolaire fonctionne avant tout sur le mode de la sélection. Pour chacun, il est d'autant plus essentiel d'être parmi les meilleurs à l'école, au collège et au lycée, que les bons emplois sont comptés, qu'il y a très peu de chances d'en obtenir un en l'absence de diplôme et que la hiérarchie des emplois est assez étroitement liée à celle des formations. Il est donc prioritaire de modifier le fonctionnement du marché du travail de façon à limiter la rareté des bons emplois et à donner une réelle deuxième

chance aux jeunes qui n'en trouvent pas.

Le rôle du RSA

Donner la possibilité aux jeunes de percevoir le RSA offre une réelle opportunité de s'en sortir à ceux qui ont peu de moyens ou que le système scolaire a rejetés. Nous avons vu que la France, en réservant le RSA aux personnes de vingt-cinq ans et plus, fait figure de quasi-exception au sein des pays européens. Presque partout, les jeunes ont accès à un revenu minimum de solidarité bien avant 25 ans. En France, la crainte de voir émerger une jeunesse désœuvrée, de la part de parlementaires dont l'âge moyen est proche de l'âge légal de la retraite, a empêché d'envisager sérieusement que les jeunes de moins de vingt-cinq ans puissent percevoir le RSA. Pourtant, l'exemple des pays étrangers montre qu'un revenu minimum d'assistance peut être utilisé afin de faciliter non seulement l'autonomie des jeunes, mais aussi leur accès à l'emploi. C'est en « activant » véritablement le RSA que cet objectif peut être atteint. Dans cette optique, le RSA devrait être accordé dès dix-huit ans, mais sa perception devrait être conditionnée à une obligation de recherche d'emploi réellement contrôlée, à un accompagnement personnalisé et, le cas échéant, à des formations qualifiantes¹. Dans cette optique, pour un jeune, entrer dans le dispositif du RSA serait synonyme d'exercer une activité à temps plein, soit en recherchant de manière intensive un emploi, soit en se formant pour acquérir les qualifications nécessaires. Pas question donc d'accorder le RSA aux étudiants qui sont déjà pris en charge par le système universitaire. De la sorte, il existerait bien un filet de sécurité pour les jeunes les plus défavorisés. On ne laisserait plus tomber ceux qui n'ont pas réussi dans le système scolaire ou qui n'arrivent pas à trouver un emploi. Cela nécessite de mettre en place un accompagnement resserré, avec des conseillers spécialisés. On ne peut y parvenir qu'en renforçant de manière ciblée les moyens du service public de l'emploi, en s'appuyant pour cela sur le réseau des missions locales et des associations, ou en ayant recours à des opérateurs privés de placement. Cela nécessite également d'exercer un véritable contrôle sur la participation des jeunes à ces programmes intensifs, avec à la clé la suspension du RSA pour ceux qui ne se donneraient pas véritablement les moyens d'y participer. Cet objectif n'est pas irréaliste. L'expérience en cours du contrat d'autonomie, lancée en 2008 à petite échelle et qui repose sur la plupart de ces principes, constitue une excellente base de départ.

Le rôle du contrat de travail

Cependant, le RSA ainsi reconçu ne va pas multiplier comme par magie le nombre des « bons » emplois. Et c'est là aussi que le bât blesse. Certes, il n'existe pas de solution miracle pour multiplier ces emplois à l'infini. On peut néanmoins améliorer substantiellement la situation actuelle en réduisant les différences de statut entre CDD et CDI. Pour cela, il faut rendre les emplois dits précaires moins instables et les emplois

stables un peu moins figés, ce qui faciliterait le passage des premiers vers les seconds. Un *contrat unique* de travail qui sécuriserait raisonnablement tous les salariés – et pas seulement une partie d’entre eux, comme c’est le cas actuellement – en assurant en même temps une certaine souplesse aux entreprises dans la gestion de leurs effectifs permettrait d’atteindre cet objectif. Ce contrat unique pourrait être rompu de manière simplifiée sans contrôle du juge sur la validité des motifs de la rupture lorsque ceux-ci sont de nature économique². En contrepartie, pour éviter des ruptures excessives de contrat, les entreprises devraient verser une contribution au service public de l’emploi proportionnelle au volume de leurs destructions d’emplois, ce qui les rendrait responsables des conséquences sociales de leurs décisions et les inciterait à maintenir les emplois aussi longtemps que possible. Dans ce système, les entreprises détruiraient moins d’emplois qu’elles ne le font aujourd’hui.

Le rôle de l’école

Ces changements sont essentiels pour rompre avec notre logique perverse où la recherche d’un « statut » sur le marché du travail (un emploi en CDI, voire un emploi de fonctionnaire) pousse le système scolaire à fonctionner en grande partie comme une machine à trier, laissant à ceux qui échouent la seule perspective d’emplois instables à répétition. Autant de raisons qui militent pour changer en amont les pratiques de l’école.

Tout d’abord, nous avons vu qu’il fallait intervenir dès le plus jeune âge sur les capacités intellectuelles qui permettent l’intégration et la socialisation, car c’est à cette période que ces capacités peuvent encore être acquises et qu’elles ont un maximum d’impact sur le développement futur. Quand arrive l’adolescence, il est souvent trop tard. Pour cela, il faut développer les programmes ciblés sur les jeunes enfants des milieux défavorisés en y associant les familles. Toutefois, ces programmes durent longtemps et coûtent donc cher. On rétorquera que la situation des finances publiques ne permet pas de dégager les moyens nécessaires pour les financer. On trouve pourtant chaque année 5 milliards d’euros pour défiscaliser les heures supplémentaires sans effet sensible sur la durée du travail³, et trois autres milliards pour baisser la TVA dans la restauration sans effet démontré sur l’emploi⁴. Investir dans l’avenir de notre jeunesse semble bien plus prioritaire.

Il y a ensuite le lourd dossier de notre système éducatif. L’école française est organisée autour de la transmission, discipline par discipline, de savoirs académiques avec l’objectif de sélectionner les meilleurs au moyen de classements et de notations. Cette conception est devenue particulièrement inefficace avec la généralisation de l’accès à l’enseignement secondaire et l’hétérogénéité croissante des publics qu’il accueille. Il en résulte que notre école élimine beaucoup d’élèves orientés contre leur gré vers des filières ou des métiers qu’ils n’ont pas choisis. Ce gâchis humain n’est pas acceptable. Les solutions « compensatoires », mises en œuvre jusqu’à présent, qui

visent à aider davantage les élèves en difficulté, sans changer fondamentalement le système, n'ont pas montré une grande efficacité, car elles aboutissent le plus souvent à stigmatiser encore plus ces élèves et à intensifier leur sentiment de constituer un groupe à part.

Il est temps de réviser en profondeur les principes et la philosophie de notre enseignement en se donnant comme seul objectif que *tous* aient les mêmes chances d'y trouver leur voie. Cet objectif conduit à réduire le primat des disciplines, à alléger substantiellement les programmes et les heures de cours, à réviser les méthodes d'évaluation et peut-être même à supprimer les notes et les classements jusqu'à un certain niveau d'enseignement, à développer des méthodes « horizontales » d'apprentissage, enfin à casser l'organisation tubulaire des études par filières rigides. Cet objectif n'est pas inatteignable, l'exemple de nombreux pays étrangers est là pour en témoigner. Cependant, nous ne devons pas nous cacher derrière notre petit doigt. Ces changements rencontreront de fortes résistances, comme l'a montré le relatif échec de la mise en œuvre au collège du « socle commun de connaissances et de compétences », qui va précisément dans le sens de cette nouvelle conception de l'enseignement⁴. L'Inspection générale de l'Éducation nationale, organisée autour des sacro-saintes disciplines, fera de la résistance. Les enseignants aussi pourraient être décontenancés, dans un premier temps, à l'idée de développer des formes de pédagogie moins centrées sur le savoir.

Toutefois, le principal frein vient de ce que nos enseignants se sentent découragés et dévalorisés par des réformes à répétition qui ne sont que des emplâtres sans efficacité notable. Il faudra les convaincre qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre une réforme de plus, mais de se tourner vers un système totalement différent où leur rôle sera revalorisé. Il faudra donc une volonté politique très forte pour sortir des faux-semblants de l'égalité fictive et rebâtir un système qui donne réellement sa chance à chacun. Ces changements prendront du temps et ne se réaliseront pas sans le consensus des principaux acteurs. Un grand débat national pourrait y conduire. Pourquoi pas à l'occasion de la prochaine échéance électorale ?

-
1. On retrouve ici les propositions avancées dans plusieurs rapports de manière récurrente, notamment le *Livre Vert* de juillet 2009 de la Commission européenne sur la politique de la jeunesse qui souligne qu'un tel dispositif contribue à augmenter le niveau de qualification des jeunes, à améliorer la transition entre formation et emploi, à introduire plus d'équité entre les générations et parmi les jeunes, enfin à développer les marges de choix pour les jeunes issus de familles modestes.
 2. Le contrôle du juge se borne dans ce cas à vérifier que le licenciement n'est pas motivé par des raisons illégales, comme la discrimination par exemple, ou que le

motif économique invoqué ne cache pas en réalité un motif personnel. Ce contrat unique remplacerait bien entendu les CDD et CDI actuels. Il faciliterait notamment la gestion des projets à la manière des « contrats de chantier », sortes de CDI appliqués dans la construction qui peuvent être rompus quand le chantier, pour lequel ils ont été signés, se termine, ou encore comme le « contrat de projet », introduit par la loi de juin 2008 portant modernisation du marché du travail, sorte de super-CDD réservé aujourd'hui aux cadres ou aux ingénieurs, qui se termine à la fin d'un projet défini à l'avance. Ce contrat unique faciliterait ainsi la prise de risque par les entreprises et donc les créations d'emplois.

3. Cahuc, P., Carcillo, S., « The Detaxation of Overtime Hours: Lessons from the French Experiment », IZA discussion paper n° 5439, janvier 2011, <http://ftp.iza.org/dp5439.pdf>.
4. Conseil des prélèvements obligatoires, « Entreprises et “niches” fiscales et sociales : des dispositifs dérogatoires nombreux », rapport annuel, octobre 2010, www.ccomptes.fr/fr/CPO/RapportsAnnuels.html.
5. Voir l'excellent rapport de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale présenté par le député UMP du Doubs Jacques Gersperrin, *op. cit.*

Des mêmes auteurs

Pierre Cahuc

La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit, collection du CEPREMAP, édition rue d'Ulm, 2007. Avec Yann Algan. [Prix du livre d'Economie 2008](#). [Prix du meilleur essai 2007](#), RTL-Lire. [Prix du livre des dirigeants](#), 2008, Fondation ESCP-EAP.

La Nouvelle Microéconomie, La Découverte, 1993, 2^e édition, 1998.

Les négociations salariales, des fondements microéconomiques aux implications macroéconomiques, Economica, 1991.

Pierre Cahuc et André Zylberberg

Les réformes ratées du président Sarkozy, Flammarion, 2009.

The Natural Survival of Work, job creation and job destruction in a growing economy, MIT Press, 2006.

Labor Economics, MIT Press, 2004.

Le chômage, fatalité ou nécessité ? Flammarion, 2004. [Prix Mutation et Travail 2004](#). [Prix européen du livre d'Economie 2004](#). [Prix Manpower 2005 de l'ouvrage de ressources humaines](#). [Prix Zerilli-Marimò 2006](#) de l'Académie des Sciences morales et politiques.

La microéconomie du marché du travail, La Découverte, 2003.

Le marché du travail, de Boeck Université, 2001.

Economie du travail, la formation des salaires et les déterminants du chômage, de Boeck Université, 1996.

Olivier Galland

Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ? Armand Colin, 2009.

Valeurs et cultures en Europe, collection « Repères », La Découverte, 2007. Avec Yannick Lemel.

Boundless Youth, Oxford, Bardwell Press, 2007.

Sociologie de la jeunesse, collection « U », série « Sociologie », Armand Colin, 1991 ; réédition 1997, 2001, nouvelle édition revue et refondue 2007.

Le monde des étudiants, collection « Sociologies », PUF, 1995. Avec Mireille Cléménçon, Marco Oberti, Patrick le Galès.

André Zylberberg

L'économie mathématique en France : 1870-1914, Economica, Paris, 1990.

L'économie de partage : une solution pour l'emploi ? Monographies d'Econométrie, Editions du CNRS, Paris, 1989.

Remerciements

Cet ouvrage doit beaucoup aux commentaires et critiques perspicaces de nos amis et collègues qui ont consacré beaucoup de leur temps à nous lire et relire. Nous remercions tout particulièrement Jean-Vincent Blanchard, Nicolas Carnot, Vincenzo Cicchelli, Gabrielle Hoppe, Yannick Lemel, Franck von Lennepe, Anne Muxel et Paul Salas.

Nous remercions aussi très chaleureusement Christian Boghos et Jean-Pierre Richard pour leur soutien et leur enthousiasme sans lesquels cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour.